



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

*Pour la mise au point de bonnes pratiques
de coopération entre services d'aide aux
usagers de drogues*

Gestionnaires pour le collectif :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice

GSM : 0497/49.28.78

Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions

GSM : 0499/90.62.55

Siège social : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.

info@reseauwab.be

www.reseauwab.be



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST

 safe.brussels

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

Table des matières

Introduction	3
Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés	4
1. Rappel du projet	4
2. Institutions partenaires	5
2.1. Nombre de partenaires à plus long terme	6
2.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion.....	6
3. Les différents groupes composant le Réseau WaB	7
3.1. Organigramme	7
3.2. Le groupe de terrain.....	7
3.3. Le Comité de Direction	9
3.4. Le Bureau	10
3.5. La coordination.....	11
3.6. La chargée de missions.....	11
4. La gestion administrative et financière.....	12
5. Les outils du Réseau WaB.....	13
6. Transposition du modèle WaB	18
7. Visibilité du Réseau WaB	20
7.1. Présentations du Réseau WaB	20
7.2. Site internet du Réseau WaB	21
7.3. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne	22
7.4. Participation à des journées d'étude, conférences et colloques et formation durant la période de référence	22
7.5. Organisation d'événements par le Réseau WaB.....	24
8. La concertation clinique	24
8.1. Déroulement	24
8.2. Modalités pratiques.....	25
8.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active	26
8.4. Analyse des données des inclusions 2022	32
8.5. Echange de pratiques	42
9. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB.....	42
10. Evaluation du Réseau WaB.....	43
Conclusion générale	44

Introduction

Projet pilote inédit, le Réseau WaB continue depuis 2003 à se développer, à se consolider et à transférer ses compétences.

Chacun des membres des différentes instances qui le composent favorise les échanges et garantit la mise en œuvre des moyens destinés à atteindre les objectifs du réseau. Ces derniers se sont, d'ailleurs, affinés au fil du temps et se renouvellent sans cesse afin d'accroître sa plus-value.

Durant l'année écoulée, le Réseau WaB a continué à fonctionner et à s'adapter afin de répondre au mieux aux besoins de ses bénéficiaires. Toutefois, quelques difficultés ont été rencontrées. D'une part, comme nous le verrons, un subside insuffisant n'a pas permis de financer certaines activités. D'autre part, l'absence de réponse officielle quant au renouvellement de la convention 2023-2025 de la part du cabinet de la Ministre wallonne de la santé a impliqué que le comité de direction n'ait d'autre choix que de mettre un terme au contrat de la coordination.

Ce rapport d'activités reprendra donc les actions du Réseau WaB ainsi qu'une analyse des données des concertations cliniques et du profil des usagers inclus en 2022.

*La création d'un **rapport d'évaluation** en 2020 avait permis de mettre en avant la plus-value du réseau. Tout comme en 2021, il a donc été décidé de continuer dans cette voie en rédigeant un rapport d'évaluation 2022. Le lecteur sera renvoyé vers celui-ci afin de consulter les différentes analyses évaluatives menées par le Réseau WaB.*

La période de référence, citée plusieurs fois dans ce rapport, s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés

1. Rappel du projet

Le Réseau WaB regroupe des intervenants de terrain issus de la Wallonie et de Bruxelles et spécialisés en matière d'assuétudes et problèmes associés.

Ceux-ci se réunissent chaque mois afin de tirer parti de la richesse de la diversité des niveaux d'intervention qu'ils représentent, de leur multidisciplinarité et du large territoire géographique qu'ils couvrent.

Lors d'une concertation clinique mensuelle, ils construisent des trajets de soins diversifiés et singuliers pour des usagers qui présentent des difficultés complexes et chroniques et qui nécessitent un appui et une concertation spécifiques.

Chaque mois, de nombreuses situations cliniques sont discutées et mobilisent des intervenants issus des 24 structures actuellement membres du réseau.

Ces situations trouvent, mois après mois, des éléments de réponse pour des problématiques souvent récurrentes dans lesquelles les usagers, ainsi que les professionnels, risquent de s'épuiser.

Elaboré par, et pour, des intervenants de terrain, l'originalité du Réseau WaB repose sur une dynamique bottom-up qui a pu fédérer des acteurs émanant d'inspirations théoriques différentes, de niveaux d'interventions allant du bas seuil au haut seuil, et qui travaillent ensemble en toute confiance selon un mode non-concurrentiel.

2. Institutions partenaires

Le Réseau WaB compte actuellement 24 partenaires :

Type de structure	Nom	Lieu
Centre de crise / d'hébergement et travail de rue	ASBL Transit	Bruxelles
Travail de rue	Service ESPAS	Arlon
Services ambulatoires / Centres de jour	ASBL Phénix	Namur
	ASBL Le Répit	Couvin
	ASBL L'Orée	Bruxelles
	Service Syner'Santé – ASBL CASAF	Bruxelles
	ASBL Solaix	Bastogne
	Trait d'Union	Jolimont, Lobbes et Beaumont
	MACADAM	Liège (prison de Lantin)
Structures hospitalières	CNP St Martin (Unités Revivo et Galiléo)	Dave
	CP St Bernard (Unités 11 – L'Observation et 16 – Le Pari)	Manège
	CHR Val de Sambre (Unité d'alcoologie Re-Pair)	Auvelais
	La Clairière (Pavillon 5)	Bertrix
	La Clinique de la Forêt de Soignes (Aubier)	La Hulpe
	CHU Tivoli (Unité 5A)	La Louvière
Maisons d'accueil	ASBL Foyer Georges Motte	Bruxelles
	ASBL Maison d'accueil Les Petits Riens	Bruxelles
	ASBL Source (La Rive)	Bruxelles
	ASBL Home Baudouin	Bruxelles
	ASBL L'Îlot	Jumet et Marchienne-au-Pont
Centres de postcure résidentiels	ASBL Les Hautes Fagnes	Malmedy
	ASBL Trepoline	Châtelet
	ASBL CATS-Solbosch	Bruxelles
	ASBL L'Espérance	Thuin

En janvier 2022, le projet pilote **MACADAM** actif dans la prison de Lantin a **intégré le Réseau WaB**. En septembre, l'**ASBL Infirmiers de Rue** a **souhaité se retirer du réseau**. Le motif principal énoncé par le médecin coordinateur était que le « win-win » n'était pas assez

important comparativement à l'investissement requis. En octobre, le Réseau WaB a également accueilli **quatre nouveaux membres structurels** dont deux maisons d'accueil (le Home Baudouin et l'Îlot) et deux structures hospitalières (La Clinique de la Forêt de Soignes et le CHU Tivoli). Il est à noter que désormais **la province du Brabant Wallon est représentée** au sein du réseau avec la Clinique de la Forêt de Soignes.

Parmi les 24 membres actuellement présents, on peut compter 21 membres structurels et 3 membres adhérents à savoir l'ASBL Solaix, le service ESPAS de la Ville d'Arlon et le service Trait d'Union actif sur Lobbes, Beaumont et Jolimont.

Les membres structurels s'engagent à participer aux 12 concertations cliniques mensuelles tandis que les membres adhérents sont présents aux concertations cliniques, de manière ponctuelle, en lien avec les besoins de leurs institutions et leur disponibilité. *Un cadastre des membres est disponible auprès de la coordinatrice du Réseau WaB.*

2.1. Nombre de partenaires à plus long terme

Durant les prochaines années, le Réseau WaB a pour projet de rester ouvert à toute candidature et donc d'accroître ses membres sans pour autant que cette expansion ne s'effectue trop rapidement ou de façon trop importante.

En effet, les membres du réseau restent attentifs à ce que le nombre de structures permette toujours des concertations cliniques de qualité (maximum 30 professionnels par concertation clinique).

2.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion

Ce type de présentation du réseau permet, à court, moyen et plus long terme, à d'autres institutions d'en devenir membre. Ces institutions se trouvent, en général, dans une zone géographique encore peu représentée par le Réseau WaB ou possèdent une spécificité qui pourrait accroître les qualités du travail du Réseau WaB. Ces institutions ont, soit manifesté leur envie et leur intérêt d'intégrer le réseau, soit été contactées par la coordinatrice.

Durant la période de référence, 4 présentations du réseau ont été effectuée dans ce cadre :

- **30 mars au Grand Hôpital de Charleroi** (à leur demande). La procédure de demande d'adhésion est en cours.
- **5 avril 2022 auprès de l'équipe de la maison d'accueil l'Îlot de Jumet** (à leur demande). Après cette présentation, une demande d'adhésion au réseau a été formulée pour être, ensuite, acceptée par le groupe de terrain et validée en octobre par le comité de direction.
- **Le 11 avril auprès de l'équipe du service Aubier de la Clinique de la Forêt de Soignes**. A la demande du groupe de terrain, cette institution a été contactée par la coordinatrice car elle est concernée par un pourcentage important d'usagers inclus et se trouve dans la province du Brabant Wallon, non représentée au sein du réseau jusque-là. Cette présentation a eu pour finalité une adhésion en octobre 2022.
- **Le 31 mai auprès de l'équipe de la maison de repos et de soins (MRS) Béthanie à Saint-Servais** (à leur demande). La procédure de demande d'adhésion est en cours.

3. Les différents groupes composant le Réseau WaB

3.1. Organigramme



3.2. Le groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants qui représentent une diversité de fonctions ainsi qu'une variété de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et la chargée de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Au 31 décembre 2022, le groupe de terrain était constitué de :

Institutions	Intervenants de terrain mandatés pour être référents WaB
ASBL Transit	Maxime Mannie-Corbisier et Salomé Warnier (travailleurs sociaux) et Léonard Michelot (coordinateur de Transit Rue).
ESPAS	Hélène Kergenmeyer (responsable).
ASBL L'Orée	Selin Elmas (assistante sociale).
ASBL Phénix	Youssef Chentouf (éducateur spécialisé et responsable pédagogique du centre de jour) et Anastassja Seurin (assistante sociale).
Trait d'Union	Carla-Marlène Kuhne (assistante sociale) et Zoé Strazzeri (psychologue)
ASBL CASAF - Syner'Santé	Magalie Parisseaux (coordinatrice et assistante sociale psychiatrique) et Elisa Bayle (psychologue).
ASBL Le Répit	Ludivine Grandjean (assistante sociale).
ASBL Solaix	Benoît Lava (assistant social).
MACADAM	Emilie Schmits (coordinatrice), Julie Grulois (psychologue) et Thomas Vaessen (infirmier).
ASBL Foyer Georges Motte	Evelyne Sforza (travailleuse sociale)
ASBL MA Les Petits Riens	Lisa Meuris (travailleuse sociale).
ASBL Source – Maison d'accueil La Rive	Justin De Leeuw (coordinateur) et Elora-Jeanne Andrzejewski (travailleuse sociale).
ASBL L'Îlot	Fabrice Frans (assistant social).
ASBL Home Baudouin	Sarah Frigo (infirmière sociale) et Virginie Bauwens (responsable du service social).
CNP St Martin : Unités Revivo/AÏDA et Galiléo	<i>Revivo</i> : Gilles Vandebosch (infirmier) et Emilie Petit (infirmière, suppléante). <i>AÏDA</i> : Doris Deschuyteneer (assistante sociale) et Catherine Fivet (psychologue, suppléante). <i>Galiléo</i> : Carol Fievet (éducatrice).
CP St Bernard : Unités 11 (Observation) et 16 (PARI)	<i>Unité 11</i> : Anne-Sophie Noiret (assistante sociale) et Antoine Lete (infirmier chef). <i>Unité 16</i> : Gary Nanni (infirmier).
CP La Clairière – Pavillon 5	Sarah Ben Jedidia (psychologue).
CHR Site Sambre : RePair	Sylvie Lacour (infirmière).
Clinique de la Forêt de Soignes : Aubier	Valérie Wattiez (psychologue) et Christelle Sautier (infirmière en chef).
CHU Tivoli : Unité 5A	Tiffany Frooninckx (assistante sociale) et Damien Bellemans (infirmier).
ASBL L'Espérance	Cécile Vrebos et Charlotte Macq (psychologues).
ASBL Les Hautes Fagnes	Nicole Michel (psychologue) et Julie Lichtfus (assistante sociale)
ASBL Trempline	Fabrice Lejeune (éducateur) et Vanessa Tichon (responsable du service Premier Contact et Alter Ego).
ASBL CATS-Solbosch	Benoît Dieu et Justine Gailliez (assistants sociaux).

Remarque : Les nouveaux référents WaB arrivés en 2022 sont en gras.

Au fil des concertations cliniques du Réseau WaB, on peut observer des modifications au sein des professionnels représentant les institutions partenaires. **Ces changements sont riches en termes d'innovation lors de l'élaboration des trajectoires de soins et permettent d'appréhender les problématiques des usagers selon divers regards.** Cependant, ceux-ci nécessitent de laisser le groupe de terrain se connaître personnellement ainsi qu'institutionnellement afin de pouvoir collaborer au mieux au sein du Réseau WaB. En outre, **le réseau se félicite de rassembler un noyau de professionnels présents depuis sa création.** Ces derniers garantissent la formation des nouveaux membres et le respect des spécificités du réseau.

3.3. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction du Réseau WaB se compose, tout comme en 2021, de :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (Directeur de l'ASBL Phénix) ;
- Natacha Delmotte, responsable financière de la fonction de coordination (Directrice de l'ASBL Trempline) ;
- Muriel Goessens, vice-présidente du Réseau WaB et responsable financière et pédagogique de la fonction de chargée de missions (Directrice Générale de l'ASBL Transit) suppléée par Henri-Emmanuel Gervais, directeur des Ressources Humaines ;
- Etienne Vendy (Directeur de l'ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Benoît Folens (Directeur Général du CNP Saint-Martin) suppléé par Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques ;
- Dounia Aarab (Directrice de l'Orée) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Durant la période de référence, trois réunions du Comité de Direction ont été organisées :

- 1^{er} février 2022 en hybride (visioconférence et ASBL Phénix) en raison de la situation sanitaire liée au Covid19 ;
- 19 avril en hybride (visioconférence et ASBL Phénix) ;
- 26 septembre à l'ASBL Transit.

De plus, une réunion de crise, entre directions, a eu lieu le 5 octobre en visioconférence. En effet, suite à l'absence de nouvelles de la région wallonne concernant la reconduction de la convention trisannuelle, les directions se sont réunies afin de prendre une décision concernant le contrat de la coordination. Au vu de la situation, il a finalement été décidé de mettre fin, à grand regret, à ce contrat et ce, en dépit de la plus-value largement démontrée, depuis près de 15 ans, des activités du réseau.

3.4. Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. **De plus, le Bureau est mandaté par le Comité de Direction en tant que comité de pilotage pour l'évaluation.**

Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions.

Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de bénéficier de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directions) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

En 2022, Fabrice Frans a quitté le Bureau WaB suite à son départ de la maison d'accueil la Rive. Désormais, les membres du Bureau sont :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (ASBL Phénix) ;
- Benoît Folens, membre du Comité de Direction (C.N.P. St Martin), suppléé par Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques ;
- Nicole Michel, membre du groupe de terrain (ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Fabrice Lejeune, membre du groupe de terrain (ASBL Trempline) ;
- Magalie Parisseaux, membre du groupe de terrain (Syner'Santé) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Durant la période de référence, deux réunions de Bureau ont eu lieu :

- 19 janvier 2022 au CNP St Martin (Dave) ;
- 21 septembre au CNP St Martin (Dave).

3.5. La coordination

La coordination fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. Depuis septembre 2017, ce poste est assuré par Amélia Ramackers grâce à une subvention facultative allouée par la Wallonie.

Malheureusement, suite à l'absence de nouvelles de la part de la région wallonne concernant la reconduction de notre subvention et en raison de la crise financière actuelle, le contrat de la coordination a pris fin le 3 décembre 2022.

3.6. La chargée de missions

Le poste de chargée de missions dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale et par safe.brussels (anciennement Bruxelles Prévention Sécurité). Existant depuis juillet 2019, ce poste est assuré par Emmanuelle Manderlier. Elle travaille en collaboration étroite avec la coordinatrice et sa mission principale est l'évaluation du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau par un référent WaB).

Durant la période de référence, vingt réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions ont eu lieu les :

- 6, 13, 18, 20 et 26 janvier 2022 en visioconférence excepté les 6 et 26 à l'ASBL Phénix pour rédiger le rapport d'évaluation 2021, préparer le comité de pilotage de janvier ainsi que le comité de direction et la concertation clinique mensuelle de février.
- 4, 9 et 23 février en visioconférence excepté le 23 à l'ASBL Phénix pour finaliser les rapports d'activités et d'évaluation 2021, établir le plan d'actions 2022 et modifier les questionnaires d'évaluation pour 2022.

- 14 mars en visioconférence pour préparer la réunion commune 2022 et le 30 mars à l'ASBL Phénix pour préparer la concertation clinique mensuelle d'avril ainsi que la journée de formation destinée aux référents WaB du 29 juin.
- 19 avril à l'ASBL Phénix pour finaliser le comité de direction du même jour.
- 2 mai à l'ASBL Transit et le 9 mai en visioconférence pour préparer l'après-midi de la concertation clinique mensuelle de mai sur le thème « retour aux sources du Réseau WaB » ainsi que le COMAC du 10 mai.
- 7 juin à l'ASBL Phénix pour préparer la concertation clinique mensuelle de juin ainsi que la présentation des réseaux WaB et BITUME au Foyer Georges Motte du 9 juin.
- 5 juillet à l'ASBL Phénix pour l'actualisation du site internet et préparer la concertation clinique mensuelle de juillet.
- 2 août en visioconférence pour préparer la concertation clinique mensuelle d'août.
- 1 et 15 septembre en visioconférence pour préparer la présentation de la transposition du modèle à la maison d'accueil l'Îlot de Jumet, la concertation clinique mensuelle de septembre, le Bureau et le Comité de Direction.
- 7 octobre en visioconférence pour préparer la concertation clinique mensuelle d'octobre.
- 10 novembre à l'ASBL Phénix pour préparer la concertation clinique mensuelle de novembre ainsi que le passage de relais suite à la fin de contrat de la coordination.

L'ensemble des réunions en présentiel s'est bien sûr tenu dans le respect strict des mesures sanitaires. Il est à noter également, qu'au-delà de ces réunions ponctuelles, la coordinatrice et la chargée de missions sont régulièrement en lien (téléphone et mails) pour atteindre au mieux les objectifs du Réseau WaB.

4. La gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière de la coordination, à temps plein, du Réseau WaB est assurée par l'ASBL Trempline et relève donc de la responsabilité de Natacha Delmotte, directrice.

En ce qui concerne la gestion administrative et financière de la chargée de missions du Réseau WaB à mi-temps, elles sont assurées par l'ASBL Transit et relève donc de la responsabilité de Muriel Goessens, directrice générale.

L'état budgétaire du réseau est présenté lors de chaque Comité de Direction et les dépenses importantes doivent être avalisées par celui-ci.

L'année 2022 représente la troisième année de la convention pluriannuelle 2020-2022. Le Réseau WaB s'est donc vu attribué un subside d'un montant de 74.300€ émanant du Département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le subside complémentaire de 35.150€, via la Région de Bruxelles-Capitale et safe.brussels versé à l'ASBL Transit, perdure pour l'engagement de la chargée de missions à mi-temps dont la mission principale est l'évaluation du Réseau WaB.

5. Les outils du Réseau WaB

Les outils développés par le réseau sont mis à jour régulièrement et permettent l'efficacité du travail. Ceux-ci sont au nombre de 34 (deux nouveaux outils ont été créés et un a été supprimé en 2022) :

Pour les **directions** :

- **L'accord de collaboration WaB-GEPTA** (voir annexe 1) est signé par les différentes directions composant le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA.
- **Le canevas de bonne gouvernance** (voir annexe 2) permet de définir le rôle et les tâches de chacun au sein du Comité de Direction.
- **Le mandat de suppléance** (voir annexe 3) permet à chaque direction composant le Comité de Direction WaB-GEPTA de mandater un suppléant pour les remplacer aux réunions.

- **Le mandat de participation** (voir annexe 4) est signé par les différentes directions des institutions partenaires afin de mandater leurs travailleurs à être « référents WaB ».
- **Le questionnaire de satisfaction sur le déroulement des réunions du Comité de Direction et sur le fonctionnement général du réseau** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) est complété par chacun des membres du Comité de Direction. Cet outil a été actualisé en novembre 2022.

Pour les usagers :

- **Le consentement informé** (voir annexe 5) permet aux usagers de marquer leur accord pour le partage d'informations entre professionnels membres du Réseau WaB. De plus, le consentement informé permet de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018. Cet outil a été actualisé en janvier et en octobre 2022 suite à l'accueil de nouveaux membres au sein du réseau.
- **Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME** (voir annexe 6) permet aux usagers inclus dans les deux réseaux de donner leur accord pour que des informations les concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME. Cet outil a été actualisé en janvier, mai et en octobre 2022 suite à l'accueil de nouveaux membres au sein des deux réseaux.
- **La fiche d'inclusion** (voir annexe 7) permet l'inclusion des usagers dans le Réseau WaB. Ces données anamnestiques sont encodées dans la base de données informatique du Réseau WaB afin d'en permettre l'analyse. Cet outil a été actualisé en janvier, octobre et novembre 2022 suite à l'accueil de nouveaux membres au sein du réseau ainsi qu'à la réflexion du groupe de terrain pour répondre aux attentes citées lors du dernier COMAC.
- **Le questionnaire de satisfaction de l'utilisateur** (voir annexes rapport d'évaluation 2022) permet d'évaluer la satisfaction globale vis-à-vis du Réseau WaB. Cet outil a été actualisé en février 2022.
- **Le questionnaire d'évaluation de l'impact du Covid19 sur les usagers inclus** (voir annexes rapport d'évaluation 2022) tente d'évaluer l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB. Cet outil a été actualisé en février 2022.

Pour les **professionnels du groupe de terrain et leurs collègues** :

- **La base de données informatique** où chaque référent WaB peut aller consulter, grâce à un accès privé, les données de la fiche d'inclusion ainsi que les suivis mensuels des usagers inclus dans le Réseau WaB.
- **L'actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB** (voir annexe 8) permet, grâce à l'aide des référents WaB, de tenir à jour les données anamnestiques des usagers inclus dans le réseau.
- **La charte éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur du Réseau WaB** (voir annexe 9) est signée par chaque « référent WaB » mandaté par chacune des directions partenaires. Cet outil a été actualisé en mars et en octobre suite à l'accueil de nouveaux membres au sein du réseau.
- **La charte éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur WaB-GEPTA** (voir annexe 10) est signée par chaque travailleur de terrain mandaté par chacune des directions partenaires du Réseau WaB et/ou du groupement GEPTA.
- **Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB** (voir annexe 11) permet aux membres du groupe de terrain du Réseau WaB ou du groupement GEPTA ainsi qu'à leurs collègues de demander une immersion dans une institution membre du Réseau WaB.
- **Le questionnaire de satisfaction post-immersion** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) permet d'évaluer la satisfaction des professionnels après une immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB dans le but d'ajuster et d'améliorer, le cas échéant, celles-ci.
- **Le document « RGPD »** (voir annexe 12) reprend les principes du RGPD ainsi que les droits reconnus à la personne concernée et engage les référents WaB, via leurs signatures, au respect de ceux-ci. Cet outil a été actualisé en octobre 2022.
- **Le répertoire interne aux référents WaB** (voir annexe 13) reprend les données utiles pour joindre directement (quand c'est possible) chacun des référents mandatés. Cet outil a été créé, à la demande du groupe de terrain, en juillet 2022 et a été actualisé en octobre 2022 suite à l'intégration de nouveaux membres au sein du réseau.

- **Le questionnaire « Evaluation, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur wabé »** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) permet d'évaluer, entre professionnels concernés par un même usager inclus dans le Réseau WaB, si l'impact du Réseau WaB a été important ou non / positif ou non sur la trajectoire de soins de l'utilisateur. De plus, ce questionnaire permet également de situer la capacité d'autonomie, d'insertion et d'abstinence de l'utilisateur à un moment précis ainsi que la pertinence de son inclusion au sein du réseau. Cet outil a été actualisé en février 2022.
- **Le questionnaire de satisfaction concernant le fonctionnement et animation des concertations cliniques** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) permet d'évaluer la satisfaction globale des référents WaB par rapport à l'organisation, au contenu et à l'animation des concertations cliniques. Cet outil a été actualisé en novembre 2022.
- **Le questionnaire pour les référents WaB absents des concertations cliniques en 2021** permet de récolter les motifs d'absence des référents WaB mandatés n'ayant pas ou peu participé aux réunions mensuelles. Cet outil n'a pas été utilisé en 2022.

Pour le **groupe de terrain, le Comité de Direction, la coordinatrice et la chargée de missions du Réseau WaB** :

- **Le plan d'actions / document de suivi annuel** (voir annexe 14) est un outil de planification d'objectifs à court, moyen et long terme mais également d'évaluation construit avec le groupe de terrain et validé par le Comité de Direction où se retrouvent les actions à mener sur une année. Cet outil a été actualisé en janvier 2022.
- **Le chronogramme** (voir annexe 15) permet l'évaluation de la réalisation du plan d'actions et du cadre logique de manière mensuelle.
- **La charte éthique de l'évaluation du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) permet de poser un cadre ainsi que des principes de fonctionnement pour l'évaluation participative du Réseau WaB dont le comité de pilotage (Bureau) est responsable.
- **Le processus évaluatif du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) permet de lister les outils de l'évaluation générale du réseau. Ce document a été actualisé en janvier 2022.

Pour **le grand public** :

- **Le folder** (voir annexe 16) annonce l'offre du réseau. Il est très régulièrement remis à jour et distribué sous format papier et électronique aux professionnels intéressés. Sa dernière actualisation date de novembre 2022.
- **Le cadastre des institutions membres du Réseau WaB** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) présente les membres du Réseau WaB selon sept catégories : travail de rue, centres de jour, services ambulatoires, centre d'hébergement, maisons d'accueil, structures hospitalières et centres de postcure résidentiels. Cet outil est actualisé de manière régulière par la coordinatrice. Sa dernière actualisation date de novembre 2022.
- **Le cadastre des institutions membres de la plateforme WaB-GEPTA** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) présente les membres du Réseau WaB et du groupement GEPTA selon le même canevas que celui du Réseau WaB.
- **Le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) reprend les grandes étapes vers une transposition du modèle WaB à un autre secteur.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »** (voir annexe 17) permet aux collègues des référents WaB, en s'engageant au respect de la charte éthique de partenariat et du R.O.I. du Réseau WaB, de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres »** (voir annexe 18) permet à toute personne intéressée, en s'engageant au respect du secret professionnel, de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle.
- **Le questionnaire de satisfaction après une participation en tant qu'invité à une concertation clinique** (voir annexes du rapport d'évaluation 2022) permet d'évaluer la satisfaction de la personne extérieure au Réseau WaB quant à l'observation de la concertation clinique.
- **Le « Guide WaB »** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) permet d'avoir une vision globale du travail effectué par le Réseau WaB. Cet outil a été actualisé en janvier et en novembre 2022.

- **Le questionnaire de satisfaction post-événement organisé par le Réseau WaB** permet d'évaluer la satisfaction globale des participants à un événement organisé par le Réseau WaB par rapport à leurs attentes, aux objectifs, au contenu et à l'organisation. Cet outil n'a pas été utilisé en 2022.

6. Transposition du modèle WaB

Pour rappel, cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais également souhait de la Wallonie, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau, après adaptation, à d'autres secteurs que celui seul des assuétudes. Il est important de préciser que ces transpositions se pratiquent via un coaching de la coordination WaB, plus ou moins soutenu (suivant les groupes de travail), des équipes désirant travailler avec le modèle WaB.

a) Manuel de transposition

Durant l'année 2016, le Réseau WaB a créé un nouvel outil : le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social. Il s'agit d'un livret explicatif reprenant les grandes étapes vers une transposition du modèle WaB à un autre secteur. Ce manuel est une aide considérable pour les futurs groupes désirant travailler dans la même optique que le Réseau WaB. Celui-ci est **disponible sur demande à la coordination**, lorsqu'un projet de transposition va être initié.

b) Transpositions du modèle effectuées

a. Transposition au secteur de l'internement – GTCSI

Le GTCSI n'a pas repris ses activités en 2022 pour les mêmes raisons que celles présentées en 2021 à savoir que les lieux de concertation entre intervenants du secteur de l'internement se sont en effet déplacés vers les comités stratégiques des cours d'appel de Mons, Liège et Bruxelles. En 2022, ces comités stratégiques ont prioritairement été mobilisés par le nouvel appel à projets « Internement 2.0 ».

b. Transposition au secteur de l'emploi et de la santé mentale – SMILE

Le réseau SMILE (Santé Mentale – Insertion – Lien – Emploi) rassemble différents partenaires wallons du secteur de la réhabilitation professionnelle en santé mentale. A l'heure actuelle, tout comme en 2021, SMILE continue d'être un lieu de concertation mélangeant cas cliniques et partage d'outils et de bonnes pratiques. C'est un espace de réflexion permettant à ses membres, dont le nombre croît, de faire évoluer un nouveau métier en pleine expansion.

c. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME

Le Réseau BITUME (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés et/ou Exclus) a également bénéficié d'un soutien du Réseau WaB lors de sa création en 2015. Le projet « BITUME » est un réseau interinstitutionnel d'acteurs de terrain ayant comme objectifs l'accompagnement et le suivi des personnes sans-abri en région bruxelloise. En 2022, ce réseau a continué à fonctionner malgré la situation sanitaire. Les réunions du groupe de terrain ont pu reprendre en présentiel à partir du mois de mars 2022. 21 usagers ont été inclus dans le réseau sur un total de 131 depuis avril 2016 avec une moyenne de 37 suivis par concertation mensuelle. Afin de respecter le secret professionnel et de permettre le secret professionnel partagé entre les deux réseaux, les deux coordinatrices continuent d'utiliser le consentement informé commun (voir annexe 6) pour les usagers inclus dans les deux réseaux.

c) Projets futurs de transposition du modèle

En 2022, un unique secteur a été intéressé par une transposition du modèle WaB. **Il s'agit du secteur assuétudes pour un public jeune.**

En effet, la transposition du modèle WaB rassemblant Phénix Jeunes, Quai Jeunes et Cap Jeunes débutée en 2021 s'est poursuivie tout au long de cette année au travers de six réunions :

- 12 janvier 2022 à l'ASBL Phénix entre travailleurs de terrain et directions.
- 15 février à l'ASBL Trempline (Quai Jeunes) entre travailleurs de terrain.
- 26 avril à l'ASBL Phénix entre travailleurs de terrain.
- 13 septembre à l'ASBL Trempline (Quai Jeunes) entre travailleurs de terrain.
- 25 octobre à l'ASBL Phénix entre travailleurs de terrain.
- 25 novembre à l'ASBL Phénix entre travailleurs de terrain et directions.

La coordination du Réseau WaB était présente à l'ensemble de ces réunions afin de « coacher » les équipes et de mettre en œuvre la création d'un nouveau réseau, désormais dénommé « Bulles d'ados ».

Au travers de ces réunions :

- Une réflexion continue sur la prise en charge des jeunes ayant une problématique d'assuétude et de leur entourage a eu lieu ;
- Un nom au futur réseau a été trouvé ;
- Certains documents du Réseau WaB ont été adaptés : charte éthique de partenariat, règlement d'ordre intérieur, mandat de participation et cadastre.
- L'évaluation commune aux trois institutions via l'outil ADAD a été amorcée et a permis la construction d'un nouvel outil d'évaluation englobant le point de vue de l'entourage.

Il est important de rappeler que le Réseau WaB s'inscrit dans une logique de réponse à la demande de transposition et non pas dans celle d'un « démarchage ».

7. Visibilité du Réseau WaB

7.1. Présentations du Réseau WaB

Le Réseau WaB a pour objectif de partager les outils qu'il élabore ainsi que son modèle de fonctionnement. Vu les objectifs d'élargissement et de transfert de « bonnes pratiques » poursuivis par le Réseau WaB, la nécessité de veiller à la visibilité de celui-ci, via des présentations au sein d'autres services/institutions, est un impératif.

Rappelons, en outre, que chaque professionnel membre du Réseau WaB est lui-même amené à le présenter et à en diffuser les outils au sein de son institution mais également à toute personne intéressée. Contrairement au transfert de pratiques réalisé par la coordination du réseau, le partage d'outils et de méthodologies effectué par les professionnels de terrain est difficilement comptabilisable.

Quatre présentations auprès des équipes des institutions membres (à leur demande) ont eu lieu durant la période de référence :

- 12 mai au Foyer Georges Motte à Bruxelles.
- 7 juin aux services RePair, psychiatrie générale et Zéphyr du CHR Site Sambre à Auvelais.
- 9 juin à la maison d'accueil les Petits Riens à Ixelles.
- 6 octobre aux équipes du CP St Bernard à Manage.

Cinq présentations auprès d'autres institutions / services ont eu lieu également :

- 30 mars au Grand Hôpital de Charleroi (à leur demande) en vue d'une demande d'adhésion. La procédure est en cours.
- 5 avril à la maison d'accueil l'Îlot de Jumet (à leur demande) en vue d'une demande d'adhésion, actée désormais.
- 11 avril à la Clinique de la Forêt de Soignes (à la demande du groupe de terrain) en vue de faire intégrer l'institution au réseau. Le service Aubier fait désormais partie du Réseau WaB depuis octobre 2022.
- 28 avril, en visioconférence, aux midis de la Fédito Bruxelloise (à notre demande) afin d'augmenter la visibilité du réseau.
- 11 mai à l'équipe du projet pilote prison à Hasselt en immersion à l'ASBL Phénix.
- 31 mai à l'équipe de la maison de repos et de soins (MRS) Béthanie à Saint-Servais (à leur demande). En effet, après éclaircissement, la MRS Béthanie ne souhaite pas une transposition du modèle WaB mais plutôt intégrer le réseau. La procédure de demande d'adhésion est en cours.

7.2. Site internet du Réseau WaB

C'est également afin de faire connaître le plus largement possible les missions et les outils développés par le Réseau WaB que le site internet a été créé. Celui-ci a été actualisé en 2022 et est désormais accessible à l'adresse suivante : www.reseauwab.be.

7.3. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne

Depuis septembre 2012, le Réseau WaB fait partie de la Fédito Wallonne, d'abord en tant que membre adhérent et ensuite en tant que membre effectif (depuis juin 2013). La coordinatrice participe, ainsi, au groupe de travail « Réseaux » et y rencontre régulièrement les réseaux d'aide et de soins des différentes zones wallonnes.

En 2022, Amélia Ramackers a participé à une réunion de groupe de travail « Réseaux » le 20 septembre en visioconférence.

7.4. Participation à des journées d'étude, conférences et colloques et formation durant la période de référence

La participation à des colloques en lien avec le projet permet également d'assurer la visibilité du Réseau WaB. Voici les différentes journées d'étude / conférences / colloques auxquels Amélia Ramackers et/ou Emmanuelle Manderlier ont participé :

Date	Événement	Lieu	Amélia Ramackers	Emmanuelle Manderlier
24/01/2022	Webinaire « concomitance entre problématique de santé mentale et assuétudes : recherche SUMHIT	Visioconférence	X	X
22/03/2022	Visite de la SCMR Gate (ASBL Transit)	Bruxelles	X	X
24/03/2022	5 ^{ème} webinaire de la Ligue Bruxelloise pour la santé mentale : secret professionnel partagé	Visioconférence	X	X
28/04/2022	Midis de la Fédito Bruxelloise	Visioconférence	Présentation du Réseau WaB	X
19/05/2022	Webinaire de la Fédito Wallonne concernant l'appel à projet pour l'internement	Visioconférence	X	X

20/05/2022	Colloque « La famille : une ressource dans les contextes de crise ? Oui, mais pas toute seule ! » organisé par le Conseil des Proches du Réseau Santé Namur et l'ASBL SIMILES	Namur	X	
27/09/2022	3 ^{ème} sommet international des fédérations francophones du secteur des assuétudes sur « Drogues, santé et justice »	Bruxelles	X	X
28/09/2022	Forum Addictions	Bruxelles		X
27/10/2022	40 ^{ème} anniversaire de l'ASBL Les Hautes Fagnes	Malmedy	X	
28/10/2022	40 ^{ème} anniversaire de l'ASBL Les Hautes Fagnes	Malmedy	X	X
4/11/2022	30 ^{ème} anniversaire de l'ASBL L'Orée	Bruxelles	X	

La **formation continue** de la coordinatrice ainsi que de la chargée de missions du réseau permet en outre d'enrichir et d'améliorer les activités de celui-ci.

Amélia Ramackers a continué et terminé la formation de base d'animatrice / actrice psychosociale au CDGAI (Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle) à Liège avec 16 journées de formation concernant les pratiques interpersonnelles et groupales :

- Intelligence émotionnelle en groupe le 8 janvier et 3 avril ;
- Imaginaire des groupes (approche psychanalytique) les 9 et 23 janvier ;
- Processus créatifs et créativité intellectuelle en groupe les 5 et 6 février ;
- Communiquer avec autrui (approche systémique et pragmatique) les 19 et 20 février ;
- Implicite sociétal (analyse institutionnelle) les 26 et 27 février ;
- Interculturalité en groupe les 4 et 5 mars ;
- Accompagnement théorique le 9 avril, 14 mai, 28 mai et 27 août.

Emmanuelle Manderlier, quant à elle, n'a pas suivi de formation en 2022.

7.5. Organisation d'événements par le Réseau WaB

A la demande du groupe de terrain, une **journée de formation « approfondir ses connaissances en matière d'assuétudes » a été organisée via l'ASBL Transit le 29 juin 2022** au CNP St Martin. Cette journée fut l'occasion de répondre aux attentes des référents concernant les drogues « connues » ainsi que les drogues de synthèse.

Malheureusement, faute de budget suffisant, nous n'avons pas eu l'occasion d'organiser un événement ouvert à tous en 2022.

8. La concertation clinique

8.1. Déroulement

Tenir une concertation clinique mensuelle entre partenaires est l'un des objectifs majeurs du Réseau WaB.

Durant une journée de rencontre, des vignettes cliniques sont présentées (inclusions) et des trajets de soins les concernant sont élaborés. Chaque mois également, un suivi des usagers ayant déjà été inclus est réalisé. De la sorte, un bilan des trajets qui leur ont été proposés est dressé. Si nécessaire, d'autres trajets de soins sont élaborés et discutés dans ce cadre afin de permettre la continuité du parcours des usagers et d'assurer ainsi une collaboration entre les structures de soins.

Le nombre d'inclusions est variable d'un mois à l'autre. Il est directement dépendant des situations d'impasse dans lesquelles se trouvent les membres du réseau et leurs partenaires locaux lorsqu'ils n'ont pas, ou plus, de réponse à apporter dans un délai raisonnable aux usagers qui les consultent. Les référents WaB demeurent attentifs à proposer une inclusion à un usager en fonction des critères d'inclusion qu'ils ont défini ensemble. Celle-ci repose notamment sur l'absence / le manque de possibilité de proposer une réponse au niveau local. D'autres critères peuvent motiver l'inclusion d'un usager au sein du réseau : l'épuisement des professionnels au niveau local ; l'épuisement d'une institution au niveau local ; la nécessité de mobiliser différents professionnels autour d'un cas clinique ; le souhait du patient d'être accompagné tout au long de son trajet de soin ou encore de changer de zone géographique. Enfin, c'est aussi l'urgence qu'il y a à proposer une prise en charge qui peut motiver une inclusion.

8.2. Modalités pratiques

Durant l'année 2022, **12 journées consacrées aux réunions de concertation du groupe de terrain** ont été organisées :

- 19 janvier au CNP St Martin (Dave) ;
- 16 février CP St Bernard (Manage) ;
- 16 mars au CNP St Martin (Dave) ;
- 20 avril à la maison d'accueil Petits Riens (Bruxelles) ;
- 18 mai au CNP St Martin (Dave) ;
- 15 juin au CNP St Martin (Dave) ;
- 20 juillet au CNP St Martin (Dave) ;
- 17 août à l'ASBL Les Hautes Fagnes (Malmedy) ;
- 21 septembre au CNP St Martin (Dave) ;
- 19 octobre à l'ASBL Phénix (Namur) ;
- 16 novembre au CNP St Martin (Dave) ;
- 21 décembre à l'ASBL Phénix (Namur).

Comme chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction a été organisée. Elle s'est tenue durant l'après-midi du 16 mars 2022 au CNP St Martin (Dave).

Durant ces douze concertations cliniques mensuelles, le **Réseau WaB a accueilli 16 travailleurs externes au groupe de terrain** afin de leur permettre d'observer le déroulement d'une concertation clinique :

- 20 avril : Angélique Cataldo (Home Baudouin) et Julie Grulois (MACADAM).
- 18 mai : Annelyne Stilmant (stagiaire assistante sociale à l'ASBL Le Répit) en observation et Valérie Wattiez / Christelle Sautier (Clinique de la Forêt de Soignes).
- 15 juin : Fabrice Frans / Cédric Kalala (maisons d'accueil l'Ilôt de Jumet et Marchienne-au-Pont) et Angélique Cataldo / Sarah Frigo (Home Baudouin).

- 20 juillet : Camille Baucant (Revivo, CNP St Martin).
- 21 septembre : Corentin De Brabanter (La Ramée) et Tiffany Frooninckx / Damien Bellemans (CHU Tivoli).
- 16 novembre : Nicolas Rochez (Syner'Santé) et Loïc Bayot (Îlot de Jumet).
- 21 décembre : Nicolas Rochez (Syner'Santé).

➤ *Pour connaître les résultats des questionnaires de satisfaction post-observation d'une concertation clinique, nous vous invitons à consulter le rapport d'évaluation 2022 du Réseau WaB.*

8.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active

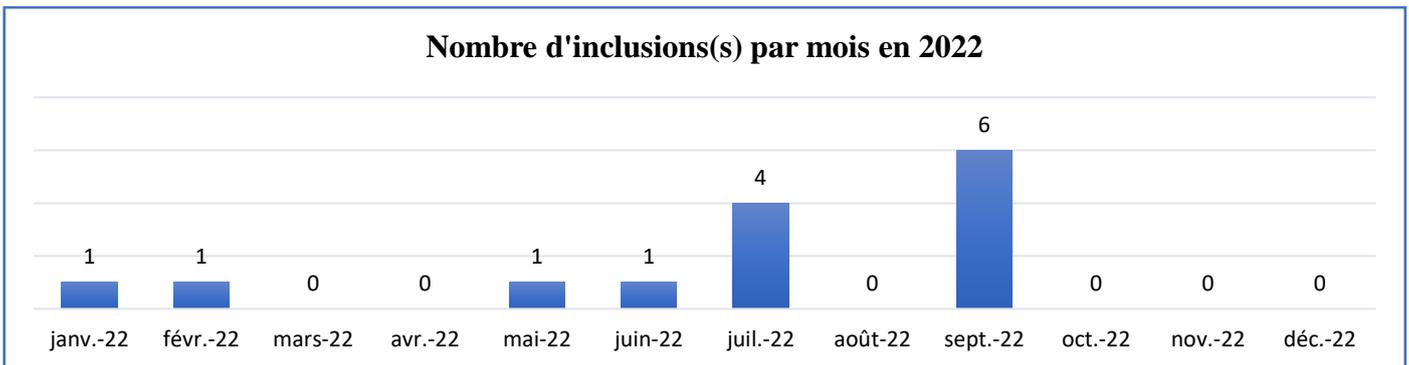
Le nombre total d'inclusions depuis la mise en place du réseau est de **646** (pour 632 en 2021).

Au 31 décembre 2022, la file active comptait **107** usagers. En effet, au fil des mois et des années, des usagers sont retirés de cette liste pour diverses raisons telles que : l'absence de nouvelles durant plus de six mois ; l'annulation du consentement informé ; une longue peine de prison ; un décès mais également une réinsertion et un parcours de soins réussi. Ce « tri » des usagers s'est effectué, lors des concertations cliniques mensuelles, en visioconférence, les 16 mars et 17 août 2022. Cependant, il est possible pour un référent WaB d'émettre le souhait de réintégrer, à tout moment, un usager « enlevé » dans la file active ce que l'on nomme une réinclusion.

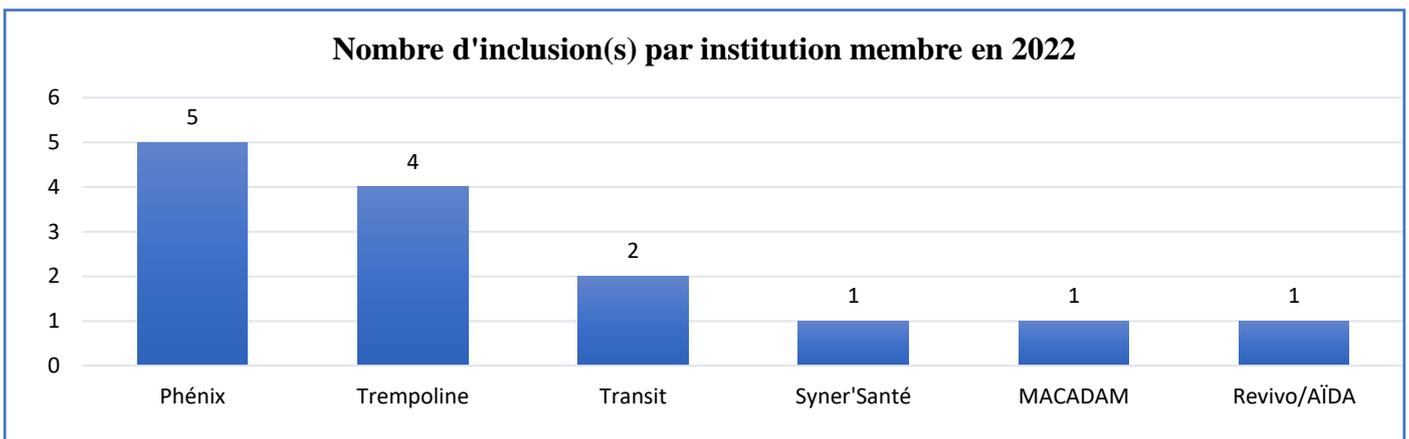
Cette année, aucun usager n'a souhaité annuler son consentement informé.

Il est aussi malheureusement nécessaire de rappeler que, depuis le début du projet, **65** usagers sont décédés (pour 59 en 2021). Cela porte à un peu plus de 10% de décès depuis la reconnaissance du Réseau WaB (sans compter les usagers dont on n'a plus de nouvelles). On ne peut, ainsi, que remarquer la notion d'urgence de la prise en charge des usagers faisant appel au Réseau WaB et de l'intérêt d'une collaboration de bonne qualité entre les services.

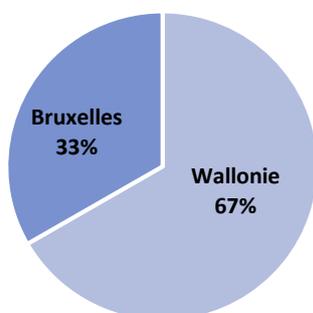
a) Inclusions / Réinclusions



Pour la période de référence, le nombre d'inclusions a été de **14** avec une moyenne relative d'**une inclusion par mois**. Comparativement à 2021, nous observons une augmentation de 3 inclusions mais les données sont stables concernant les moyennes d'inclusion.



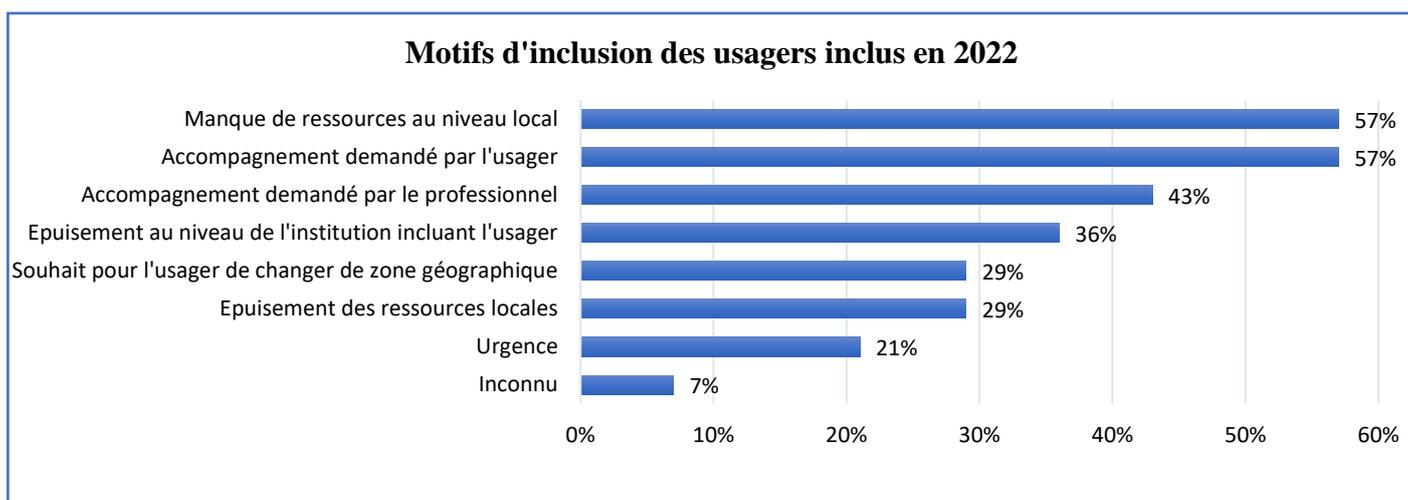
Provenance des institutions incluant en 2022



Comme ce fut le cas les dernières années, les inclusions sont assez indépendantes du niveau d'intervention des structures dont elles émanent. De plus, le nombre d'inclusions réalisées n'est pas à lui seul révélateur d'une exploitation optimale du réseau. En effet, des structures qui incluent peu ou pas du tout peuvent être très fréquemment impliquées dans les trajectoires de soins réalisées ; ce qui prouve la bonne utilisation du réseau par l'ensemble de ses membres.

Les **inclusions de l'année 2022 ont pour base 6 institutions sur 24** (comparativement à 4 sur 20 en 2021). 67% des institutions « incluanes » sont wallonnes pour 33% bruxelloises (contre 73% wallonnes et 27% bruxelloises en 2021), ce qui correspond exactement à la proportion d'institutions wallonnes (67%) et bruxelloises (33%) dans le réseau. Tout comme l'année dernière, aucun des membres adhérents n'a été confronté à une situation nécessitant une inclusion au sein du Réseau WaB.

Motifs d'inclusion dans le Réseau WaB



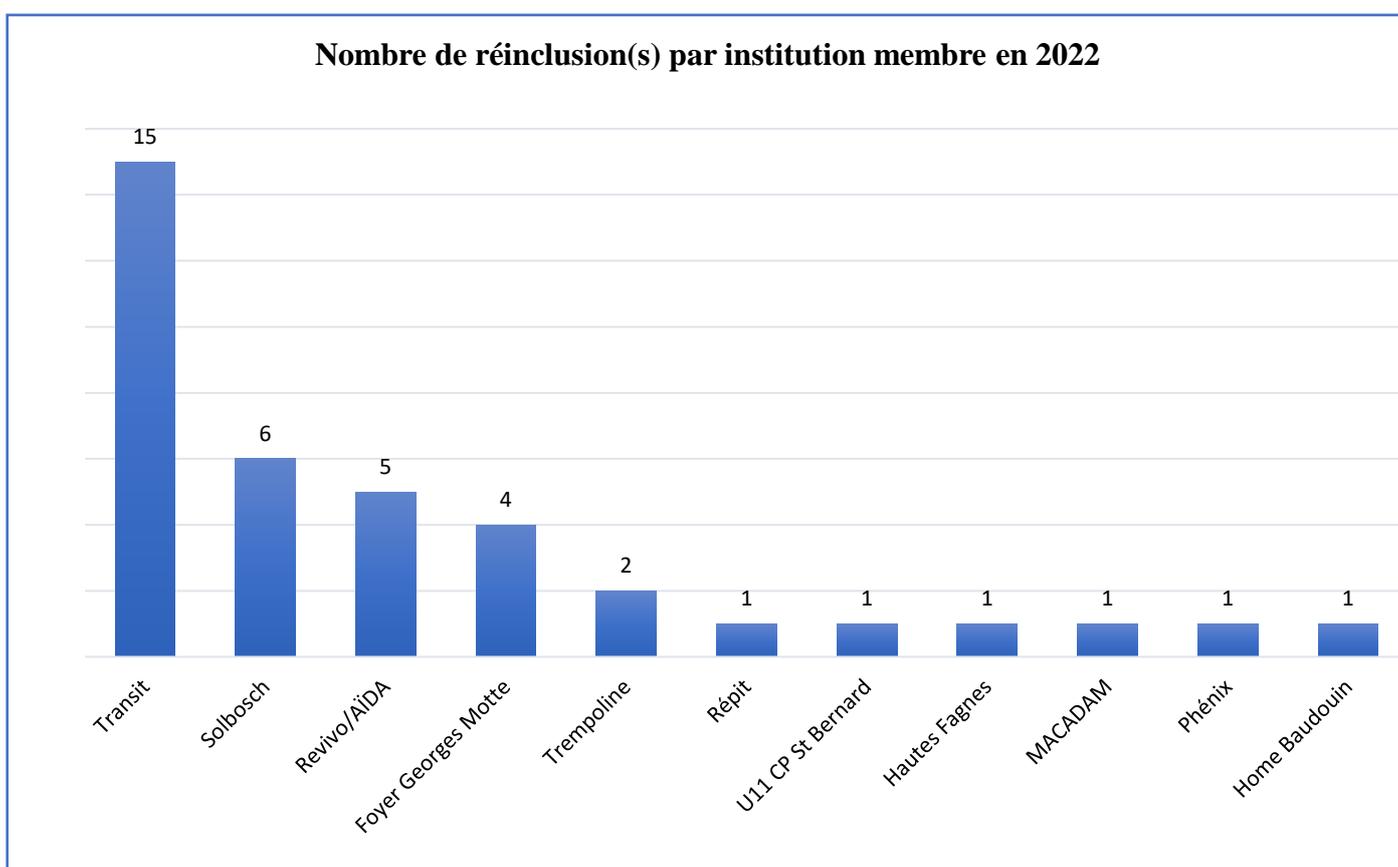
Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs motifs d'inclusion pour un même usager. L'onglet « *Accompagnement du trajet de soin demandé par le professionnel* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est le souhait du professionnel de bénéficier d'une concertation clinique afin d'améliorer la prise en charge d'un usager. « *Accompagnement du trajet de soin demandé par l'utilisateur* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est une demande de l'utilisateur d'être accompagné tout au long de sa trajectoire de soins supra-locale et que sa situation soit discutée de manière interdisciplinaire.

Le Réseau WaB n'entend pas se substituer aux réseaux locaux mais venir en complémentarité. C'est pourquoi on peut le qualifier de « supra-local ». Dès lors, les motifs d'inclusion des usagers au sein du Réseau WaB sont en lien direct avec ses spécificités :

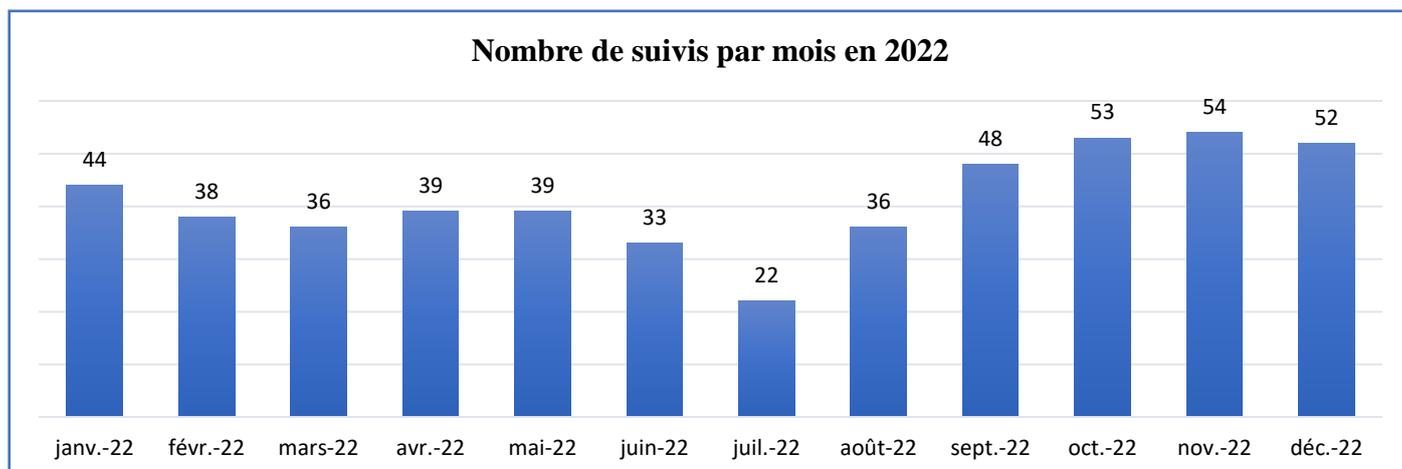
- Large zone géographique couverte ;
- Professionnels de terrain ayant des expertises variées ;
- Institutions partenaires proposant une prise en charge allant du bas-seuil au haut-seuil ;
- Prise en charge d'un public présentant des problématiques complexes et/ou chroniques ;
- Institutions visant l'abstinence ou mettant l'accent sur la réduction des risques ;
- Institutions ambulatoires, résidentielles ou faisant partie du secteur hospitalier.

Contrairement à l'an dernier, le **principal motif d'inclusion** n'est plus la demande du professionnel d'être accompagné pour la mise en place d'un trajet de soins (55% en 2021) mais bien, à taux égal, **l'accompagnement de la trajectoire de soins demandé par l'utilisateur** (57% en 2022 contre 45% en 2021) ainsi que **le manque de ressources au niveau local** (57% en 2022 contre 27% en 2021). Le motif « souhait de changer de zone géographique » réapparaît en 2022 alors qu'il était absent l'année dernière.

b) Réinclusions



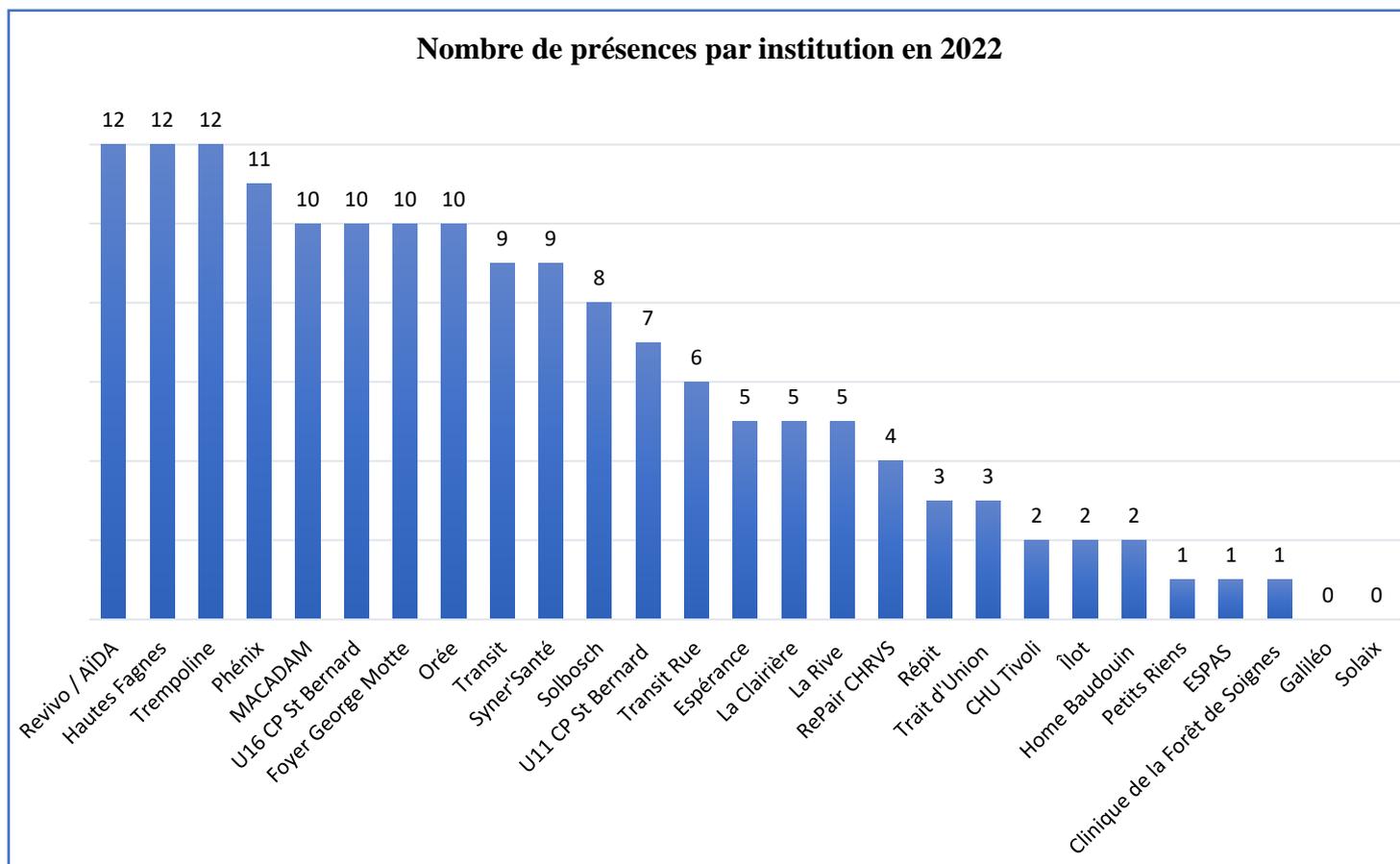
Lors des concertations cliniques, nous avons observé une nette augmentation du nombre de réinclusions par mois. En effet, il y a eu en moyenne **3 réinclusions** par mois (contre 1,5 en 2021). En ce qui concerne les **38 réinclusions pour l'année 2022, elles ont pour base 11 institutions sur 24** (contre 9 sur 20 en 2021).



En moyenne, **41 suivis sont discutés chaque mois** en concertation clinique (494 cumulés sur l'ensemble de l'année). Cela représente une augmentation comparativement à l'année dernière où les données récoltées montraient une moyenne de 34 suivis abordés mensuellement.

Au total, inclusions, réinclusions et suivis compris représentent environ **46 situations cliniques qui sont discutées par mois** et qui mobilisent plus d'une vingtaine d'intervenants issus des 24 structures actuellement membres du réseau. En outre, précisons également que, dans le cadre de l'élaboration de trajets de soins, des services et institutions, non membres du réseau, sont également sollicités, impliqués et mobilisés. En effet, le Réseau WaB ne fonctionne évidemment pas en vase clos. Celui-ci est non-concurrentiel entre ses membres mais aussi vis-à-vis de l'extérieur afin de mobiliser l'ensemble des ressources qui s'ouvre à l'utilisateur inclus.

d) Institutions représentées

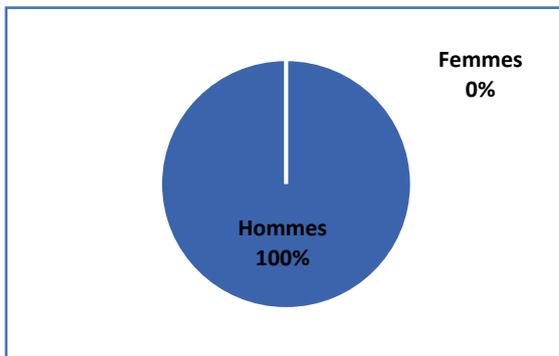


Le constat le plus marquant est que, contrairement à l'année 2021, davantage de partenaires ont participé aux concertations cliniques 2022. **L'objectif de remobiliser les référents WaB au sein du réseau grâce à la lettre de rappel d'engagement et au questionnaire pour les absents en 2021 semble atteint.** Rappelons que l'Îlot, le Home Baudouin, le CHU Tivoli et la Clinique de la Forêt de Soignes ont intégré officiellement le groupe de terrain en octobre 2022.

Seuls deux membres n'ont pas participé aux concertations cliniques 2022 mais rappelons qu'il s'agit de membres adhérents, ne s'engageant pas à participer à chaque réunion mais bien quand la situation d'un usager / d'un professionnel le nécessite.

8.4. Analyse des données des inclusions 2022

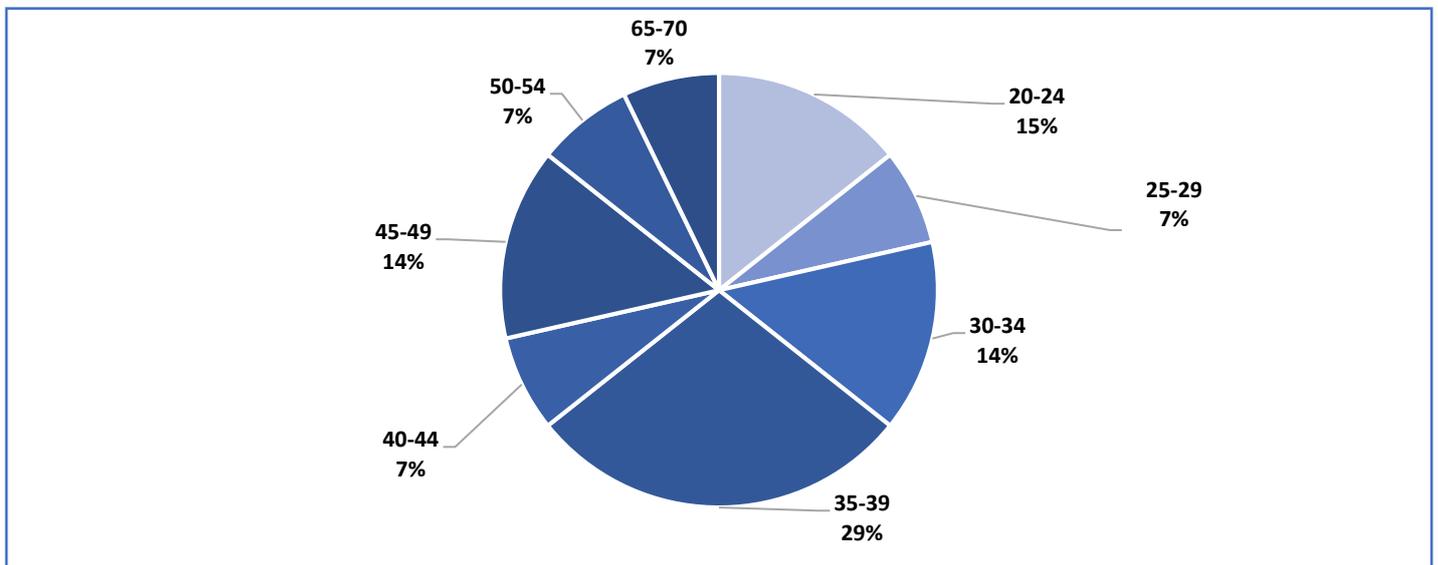
a) Sexe



Comparativement à 2021 où 18% des personnes incluses étaient des femmes, **le groupe de terrain a inclus uniquement des hommes durant la période de référence.**

La majorité d'hommes correspond toujours à celle rencontrée dans les différentes institutions représentées et dans l'ensemble du secteur de la toxicomanie.

b) Age

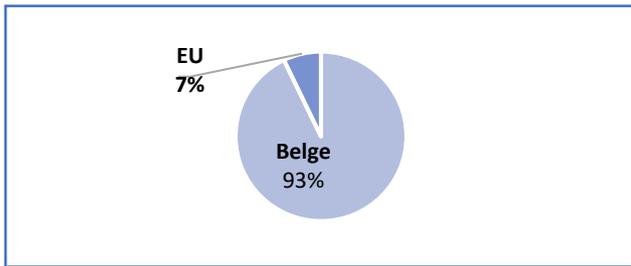


Les chiffres de 2020 et de 2021 ne se confirment pas cette année. En effet, ce ne sont plus les usagers entre 40 et 44 ans qui sont les plus représentés mais bien ceux entre 35 et 39 ans. **La moyenne d'âge des usagers inclus en 2022 est de 38 ans.**

Trois catégories non représentées en 2021 sont apparues : celle des 20 - 25 ans avec un pourcentage de 14% et celles de 50 – 54 ans et des 65 - 70 ans avec 7% chacune. La catégorie des 60 – 64 ans présente en 2021 (9%) n'apparaît pas durant la période de référence.

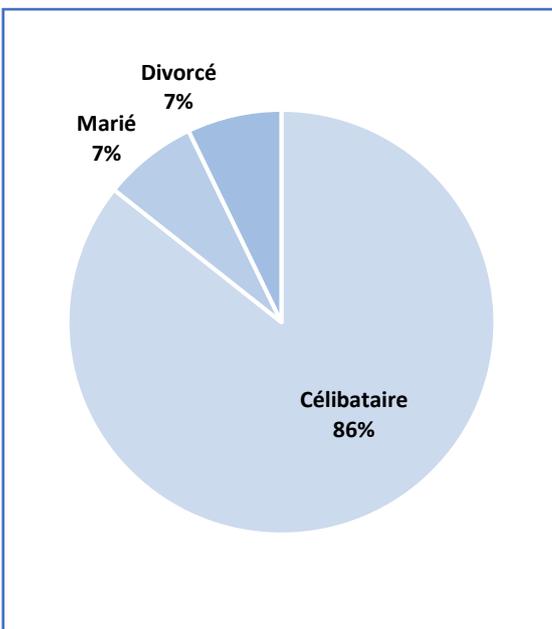
Pour terminer, tout comme en 2021, nous pouvons observer que **plus de 60% des usagers inclus ont plus de 35 ans** (64% pour la période de référence contre 63% en 2021).

c) Nationalité



Tout comme en 2021, la quasi-totalité des usagers inclus durant la période de référence est de **nationalité belge**.

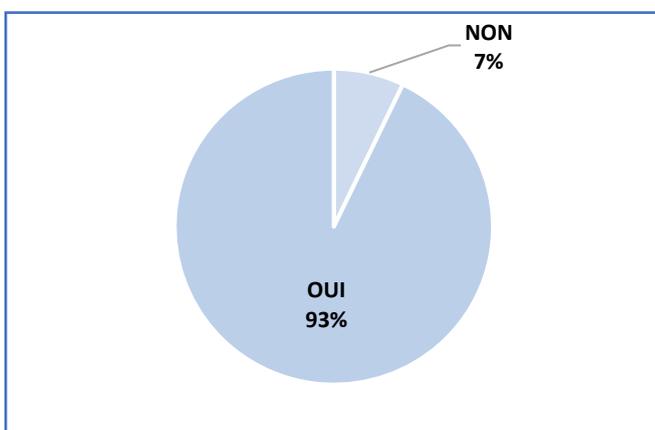
d) Statut et enfants



Tout comme en 2021, la majorité des usagers inclus durant la période de référence est **célibataire**. Le pourcentage d'usagers mariés est stable tandis que le pourcentage d'usagers divorcés a diminué (18% en 2021).

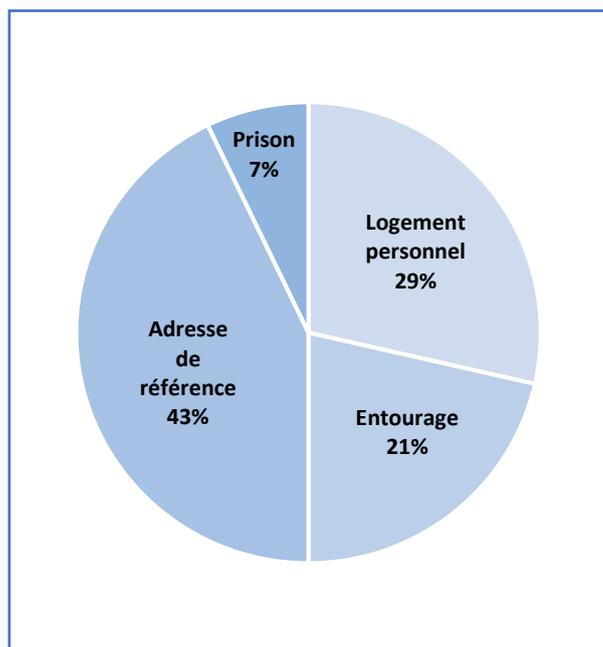
Parmi les usagers inclus dans le Réseau WaB pendant la période de référence, **36% ont des enfants** (contre 63% en 2021). Contrairement à 2021 où aucun des usagers n'avait subi le **placement d'au moins un de ses enfants**, ils sont **14%** durant la période de référence.

e) Document d'identité



Tout comme en 2021, nous observons une **augmentation des usagers inclus possédant leur document d'identité** (91% en 2021). Par contre, les usagers possédant une déclaration de perte de carte d'identité ne sont pas représentés durant la période de référence laissant la place à **7% d'usagers ne possédant pas de document d'identité**.

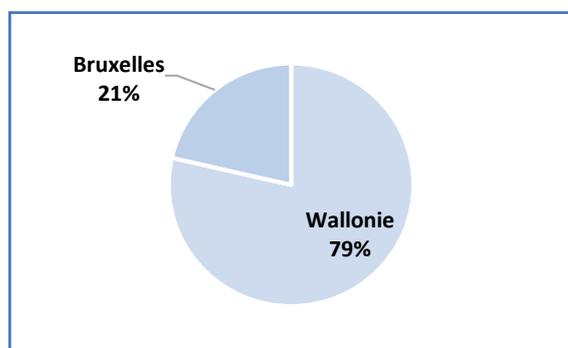
f) Logement



Ces chiffres ne rejoignent pas les tendances observées en 2020 et 2021. En effet, ce ne sont plus les usagers inclus qui possédaient, au moment de l'inclusion, un logement personnel qui sont les plus représentés (50% en 2021 et 47% en 2020) mais bien **les usagers qui, au moment de l'inclusion, avaient une adresse de référence mais pas de logement (10% en 2021).**

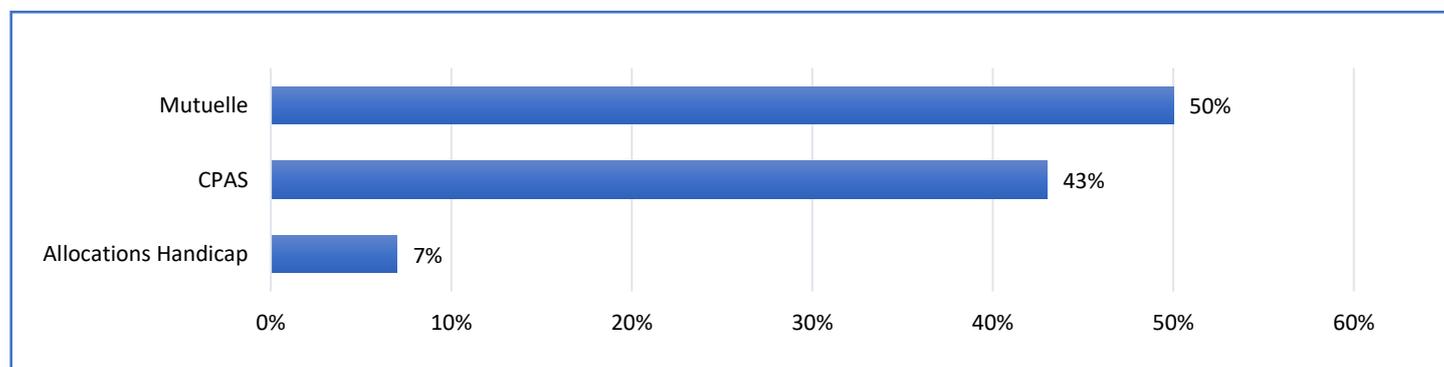
Comparativement à 2021 également, le secteur institutionnel n'est pas représenté (20% en 2021) mais nous observons **l'apparition d'une nouvelle catégorie « logement chez l'entourage » avec 21%.**

g) Provenance des usagers



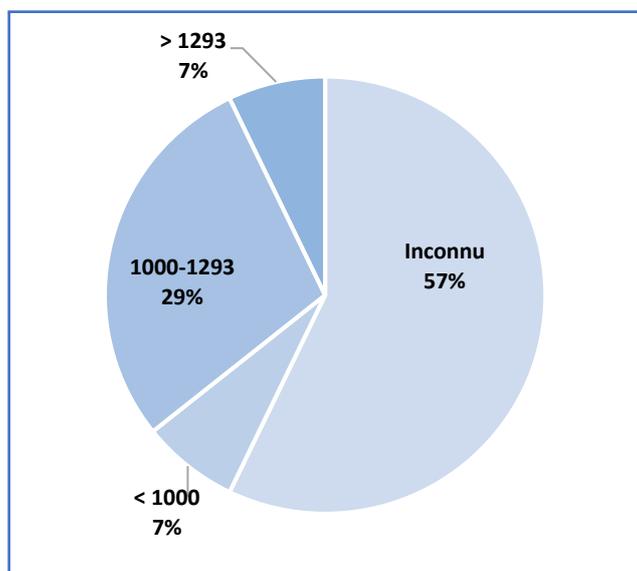
Comparativement à 2021, nous observons une **augmentation (24%) des usagers provenant de la Wallonie** et donc, une diminution du même pourcentage pour Bruxelles.

h) Ressources financières, montant et gestion des revenus

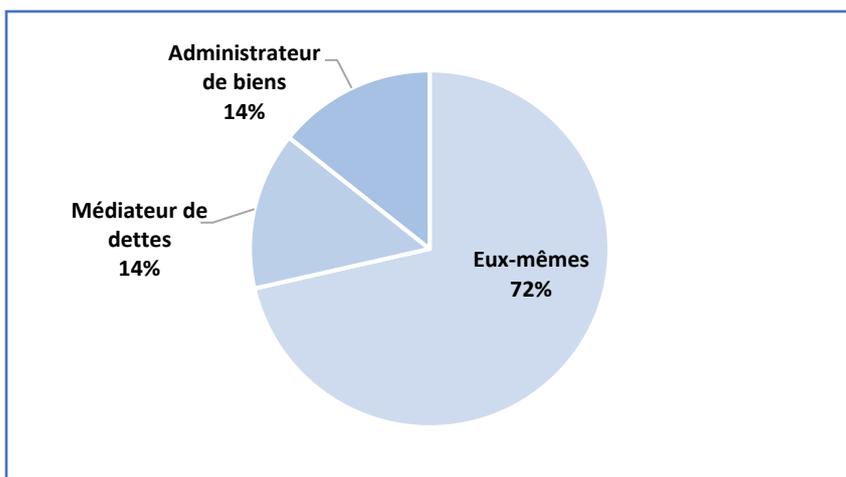


Comparativement à 2021 où le CPAS était la principale ressource financière des usagers inclus, **la majorité des usagers (50%) touchait des revenus de mutuelle à leur inclusion durant la période de référence.** Nous observons donc une augmentation de 32% par rapport à 2021 et rejoignons également les tendances observées en 2019 et 2020.

Deux rubriques présentes en 2021 sont absentes durant la période de référence (tout comme en 2020) à savoir les usagers ayant un emploi et les usagers n'ayant aucun revenu au moment de leur inclusion.

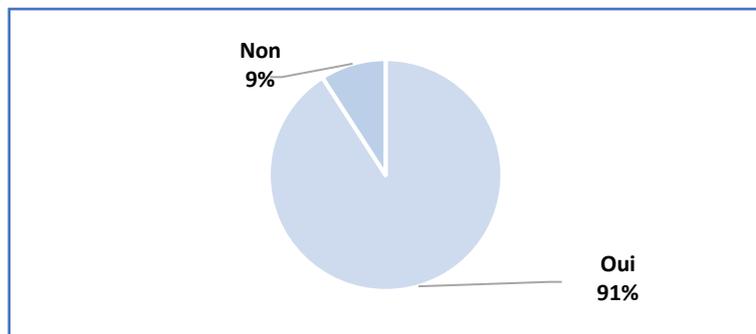


Pour la Belgique, le seuil de pauvreté est fixé à un revenu de 1.293€ net par mois pour une personne isolée. En partant de l'hypothèse selon laquelle les usagers inclus dans le Réseau WaB sont majoritairement isolés, nous observons d'après ce graphique que **36% des usagers inclus dans le Réseau WaB en 2022 se situe sous ce seuil comparativement à 54% en 2021.** Il est à noter qu'en 2021, la tranche « inconnu » était de 37% alors que, cette année, elle est de 57%.



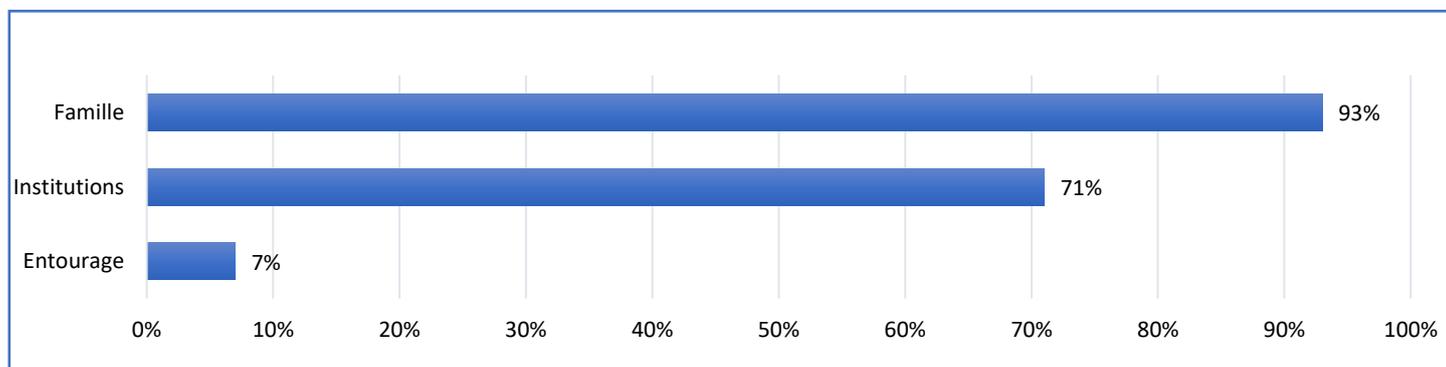
D'après ce graphique, nous observons, tout comme en 2021, que la **gestion financière est majoritairement assurée par les usagers eux-mêmes** lors de leur inclusion durant la période de référence. **La gestion budgétaire** (représentée par 27% en 2021) **n'apparaît pas cette année.**

i) Assurabilité



Contrairement à 2021 où l'ensemble des usagers inclus était en ordre d'assurabilité, nous voyons que, pour la période de référence, **9% des usagers inclus ne sont pas en ordre d'assurabilité** au moment de l'inclusion au sein du Réseau WaB.

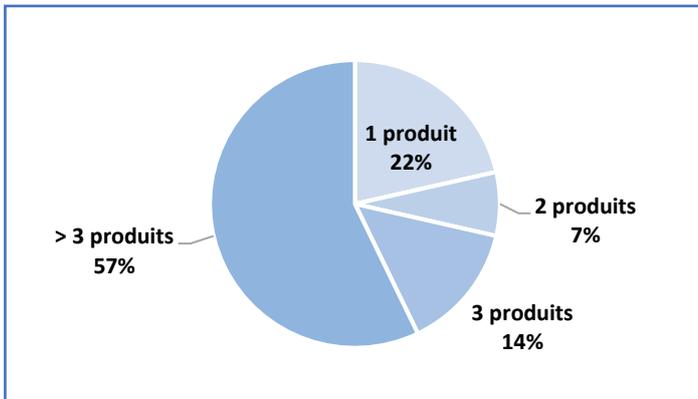
j) Personnes ressources / entourage



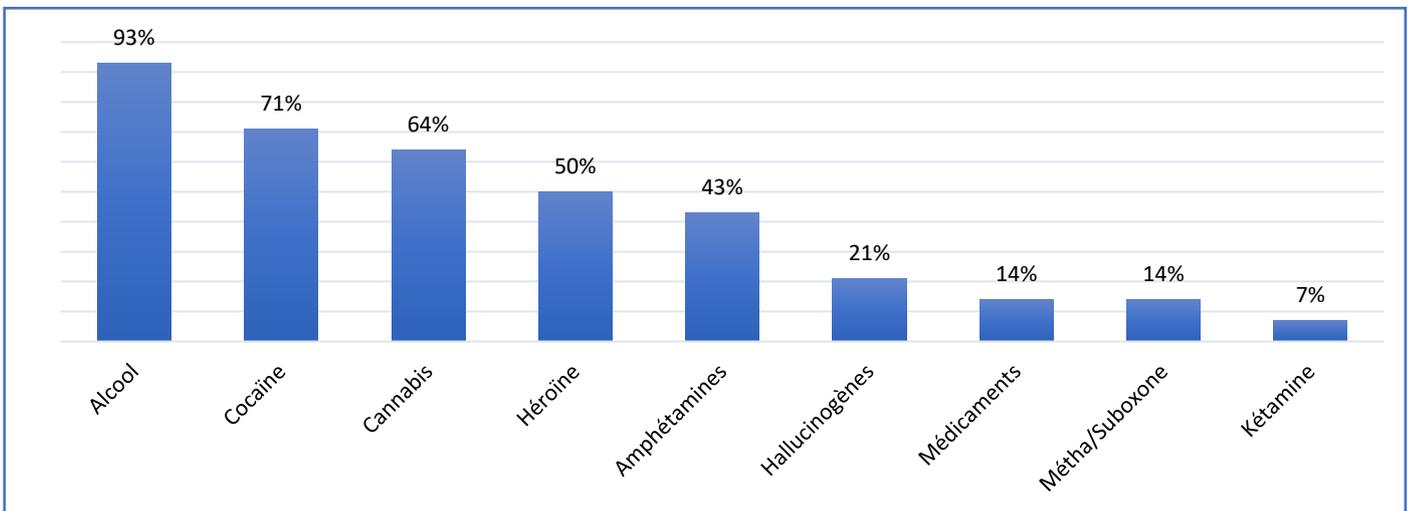
Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs types de personnes ressources présents pour un même usager.

Tout comme en 2021, nous observons qu'une **grande proportion d'usagers inclus considère au minimum une personne de sa famille comme personne ressource** (93% en 2022 contre 82% en 2021). Au niveau des institutions, nous retrouvons notamment certains partenaires du Réseau WaB ayant inclus l'utilisateur en question, des travailleurs de rue / de proximité, des institutions collaborant dans le trajet de soins ou un assistant de justice. Notons également que, contrairement à 2021, **la rubrique « aucune personne ressource » n'apparaît pas durant la période de référence.**

k) Parcours de consommation



79% des usagers inclus durant la période de référence consomment plusieurs produits psychotropes et pratiquent donc la **poly-consommation** (contre 91% en 2020). Au sein des 22% ne consommant qu'un seul produit, il s'agit uniquement de **l'alcool**.

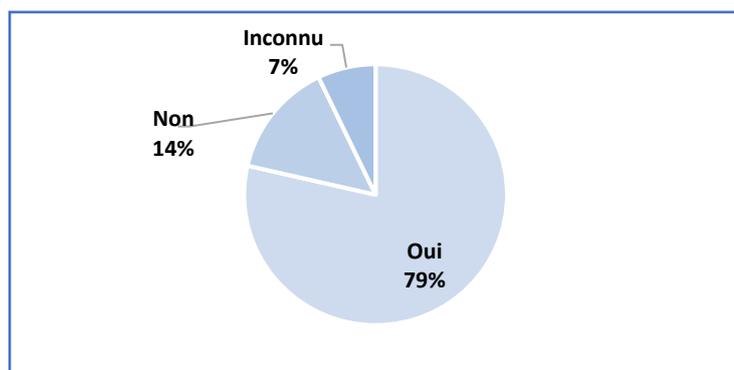


Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque la plupart des usagers consomment plusieurs types de produits.

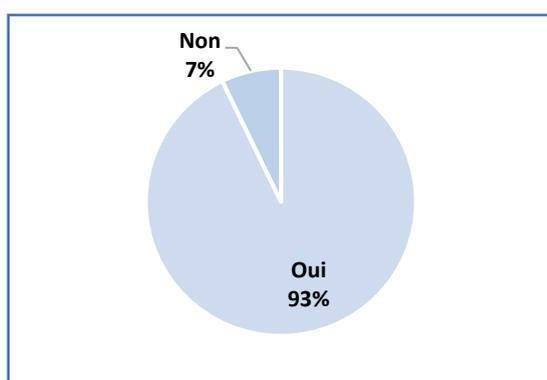
Comparativement à 2021, **la cocaïne n'est plus le produit le plus consommé par les usagers inclus durant la période de référence**, son pourcentage a diminué de 19% tandis que celui de **l'alcool** a augmenté de 48%. Cette tendance rejoint celle de 2020 où l'alcool était le produit le plus consommé par les usagers inclus (87%).

Comparativement à 2021, nous observons principalement **l'apparition de la consommation de kétamine** ainsi que des pourcentages plus élevés en 2022 pour l'entièreté des produits sauf pour la cocaïne, le cannabis et les médicaments.

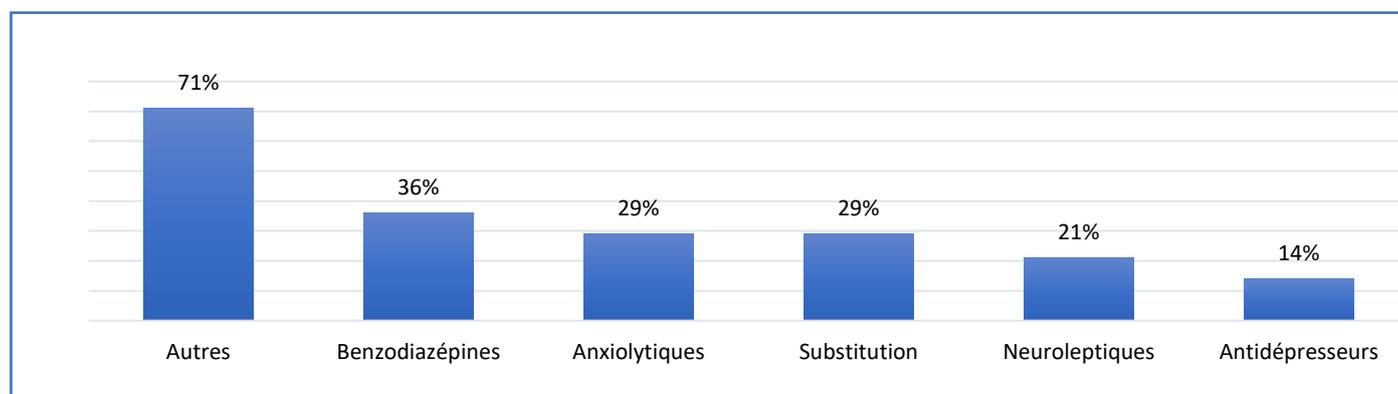
1) Situation médicale



Nous pouvons constater que, contrairement à 2021 où 100% des usagers avaient un médecin traitant, ils sont **14% à ne pas en avoir durant la période de référence**. Nous relevons également une personne pour laquelle cette donnée est inconnue.



93% des usagers du Réseau WaB inclus en 2022 ont eu recours à un traitement médicamenteux. Ils étaient 73% en 2021. Ce taux correspond à celui observé en 2020 (93%).

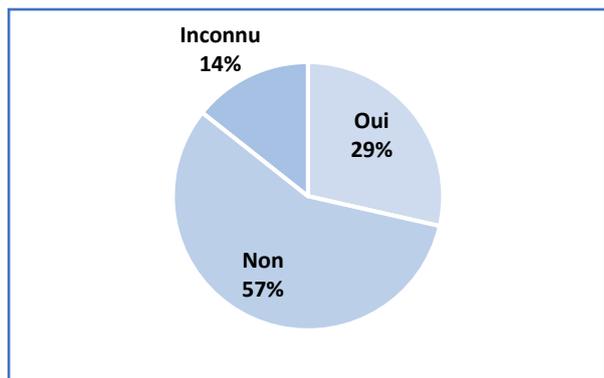


Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers cumulent plusieurs traitements.

Comparativement à l'année 2021, on constate une augmentation (allant de 7 à 20%) pour l'entièreté des types de traitement sauf pour les antidépresseurs où nous observons une diminution de 13%. Les trois types de traitement les plus utilisés en 2022 sont la catégorie « autre » (vitamines, Pantomed, Ventolin, ...), les benzodiazépines et les anxiolytiques alors, qu'en 2021, il s'agissait de la catégorie « autre » suivis des benzodiazépines et antidépresseurs.

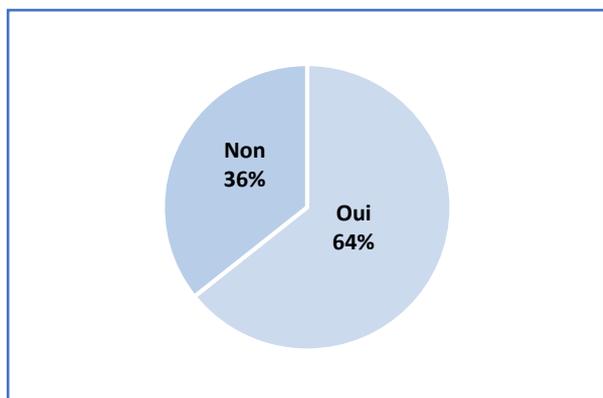
Il n'est cependant pas toujours facile de savoir si la personne consomme des médicaments sous prescription médicale ou si elle se fournit au marché noir. Il est également difficile de savoir si le traitement est toujours bien adapté. Une bonne connaissance du traitement d'un usager lors de son accueil au sein d'un service reste toutefois une priorité afin d'adapter au mieux sa prise en charge.

m) Suivi psychologique

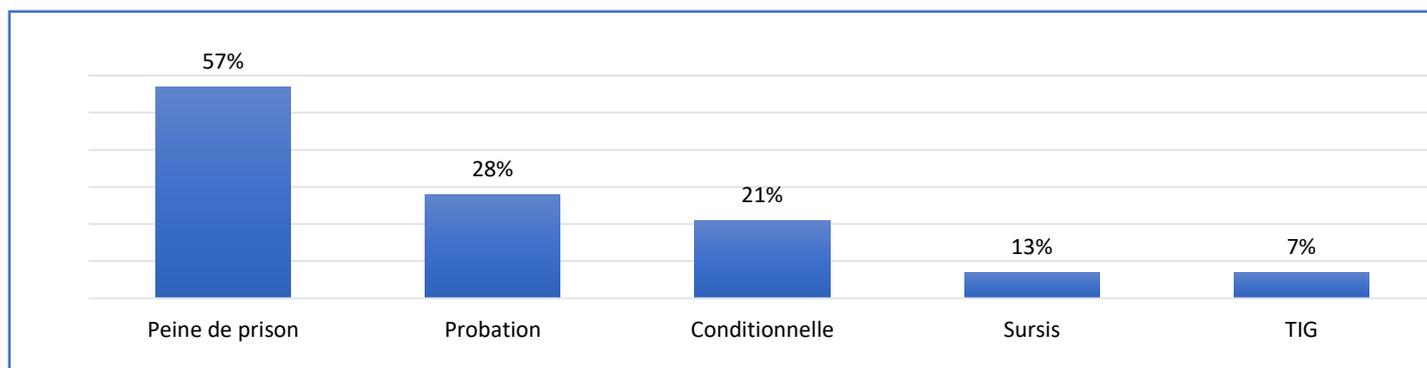


Nous pouvons constater, qu'au moment de leur inclusion dans le Réseau WaB, **29% des usagers avaient un suivi psychologique** (contre 36% en 2021). Nous observons également que cette donnée reste inconnue pour 2 usagers (14%).

n) Situation judiciaire



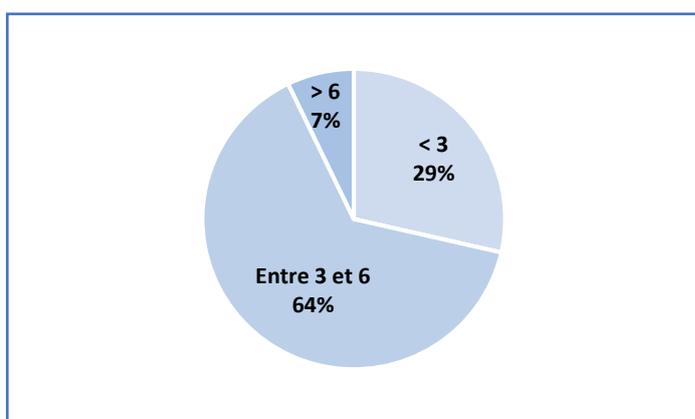
Contrairement à 2021 où 36% des usagers inclus avaient été condamnés, **ils sont 64% en 2022**. Ce résultat rejoint les données observées en 2020 où plus de la moitié des personnes prises en charge par le Réseau WaB avaient été condamnées par la justice.



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisque certains usagers condamnés cumulent plusieurs types de condamnation.

Tout comme en 2021, la **peine de prison récolte le plus de pourcentage avec 57%** (contre 36% en 2021). La situation judiciaire de ces usagers est très importante à analyser lors de l'élaboration des parcours de soins car les demandes d'admission faites aux institutions sont fortement influencées par les conditions imposées par la justice. Il est donc nécessaire de connaître ces dernières et les réelles motivations d'un usager afin d'élaborer un itinéraire de soins pertinent.

o) Parcours institutionnel antérieur



Contrairement à 2021, **tous les usagers avaient un parcours institutionnel antérieur** au moment de leur inclusion dans le Réseau WaB.

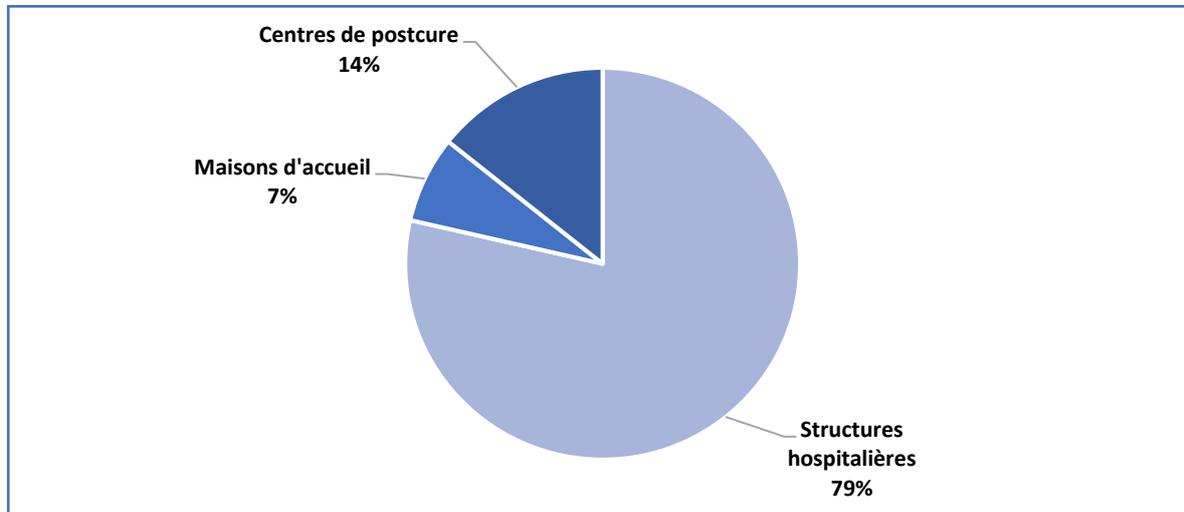
Nous observons que :

- **29% des usagers inclus en 2022 ont fréquenté moins de 3 institutions** (WaB ou non) avant leur inclusion (contre 46% en 2021). Sur cet ensemble, 25% d'entre eux ne sont pas passés par une institution partenaire ; 25% sont passés par une institution partenaire et 50% sont passés par deux institutions partenaires du Réseau WaB.
- **64% des usagers inclus ont fréquenté entre 3 et 6 institutions** (WaB ou non) avant leur inclusion (contre 36% en 2021). 78% d'entre eux sont passés par deux institutions partenaires du Réseau WaB tandis que 11% sont passés par trois et 11% par 5 institutions partenaires.
- **1 usager sur les 14 inclus (7%) a fréquenté plus de 6 institutions** (WaB ou non) avant son inclusion. Celui-ci est passé par une institution partenaires du Réseau WaB. Il en était de même en 2021.

p) **Nouveaux trajets de soins élaborés / proposés / amorcés et orientations proposées / mises en route**

Pour **14 inclusions** pour la période de référence :

- **14 trajets de soins**, souvent accompagnés de « plan B » voir de « plan C », ont été élaborés et discutés en concertation clinique ;
- 14 de ces trajets, soit **100%**, ont été **proposés aux bénéficiaires**.
- **12 ont été amorcés soit presque 86%**. Ce taux important (55% en 2021) montre que les orientations ainsi que le fonctionnement des institutions se sont améliorées par rapport à 2020 et 2021, la crise sanitaire semble avoir moins d'impact désormais. Comme pour les années précédentes, les trajets qui ne se sont pas amorcés après l'inclusion peuvent s'enclencher plusieurs mois plus tard. On peut citer divers cas de figure : les inclusions réalisées lors d'une incarcération dont le trajet de soins prédéfini ne s'amorcera qu'à la sortie de l'usager ; celles dont le trajet envisagé ne peut débuter qu'une fois réglée une situation qui le bloquait et celles dont la trajectoire a été élaborée comme filet, en cas d'accident de parcours (rechute).



Au niveau des **orientations proposées et entamées**, contrairement à 2021 mais rejoignant les données observées en 2020, la majorité des **premières orientations concernent les structures hospitalières** pour un sevrage, une mise en observation ou une revalidation neurologique. En ce qui concerne l'orientation géographique, nous observons plus de 86% des orientations vers la Wallonie (contre 82% en 2021).

8.5. Echange de pratiques

Tout comme en 2021, nous avons poursuivi, chaque début de concertation clinique, **l'état des lieux de l'offre des institutions membres** permettant à chaque professionnel d'exposer la situation sanitaire de son institution.

Les après-midis des concertations cliniques sont, généralement, consacrés à l'échange de bonnes pratiques comprenant les présentations externes relatives ou non aux demandes d'adhésion mais également des réflexions internes au groupe de terrain.

En 2022, grâce à la **construction commune du plan d'actions 2022**, nous avons eu :

- 1 **moment « retour aux sources du Réseau WaB »** axé sur le rappel des approches théoriques et des fondements du réseau ;
- 3 **moments d'échange / de réflexion autour de thématiques spécifiques** : impact des mesures sanitaires mises en place par les institutions membres du Réseau sur les trajectoires de soins des usagers, les séances d'information proposées par les institutions partenaires et la fiche d'inclusion 2022 ;
- 4 moments d'échange autour d'une **vignette clinique** choisie par le groupe de terrain ;
- 1 moment de récolte de **témoignages des professionnels** concernant la plus-value d'être référent WaB ;
- 1 **présentation** du projet « Step Forward » (Samusocial de Bruxelles) à leur demande.

9. Immersion interinstitutionnelles via le Réseau WaB

Les immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB ont pour but de former de manière continue les professionnels membres et leurs collègues ainsi que de créer du lien entre les référents WaB mais aussi entre les équipes des institutions membres.

Contrairement à 2021 où seules 3 immersions interinstitutionnelles ont été réalisées suite à la crise sanitaire, **12 immersions interinstitutionnelles ont eu lieu en 2022**.

Voici un **récapitulatif** des institutions ayant été concernées par une immersion durant la période de référence :

Institution demandeuse	Institution recevant l'immersion
Hautes Fagnes (Malmedy)	Infirmiers de rue (Liège)
	Phénix (Namur)
	Petits Riens (Bruxelles)
	Solbosch (Bruxelles)
	Transit (Bruxelles)
Espérance (Thuin)	Solbosch (Bruxelles)
Transit (Bruxelles)	
SSM Malmedy	Hautes Fagnes
Médecin généraliste Malmedy	
Orée (Bruxelles)	Transit (Bruxelles)
MACADAM (Liège)	Phénix (Namur)
Espérance (Thuin)	Trempline (Châtelet)

Vous retrouvez les résultats des questionnaires de satisfaction post-immersions dans le rapport d'évaluation 2022.

10. [Evaluation du Réseau WaB](#)

Tout comme pour l'année 2021, **les données évaluatives seront présentées en détails dans le rapport d'évaluation 2022 du Réseau WaB. Ce rapport est complémentaire au rapport d'activités** et est disponible auprès de la coordinatrice ou de la chargée de missions du Réseau WaB.

Conclusion générale

Comme énoncé et démontré dans ce rapport d'activités 2022, le Réseau WaB a continué à fonctionner et à s'adapter pour répondre aux besoins des usagers et professionnels concernés.

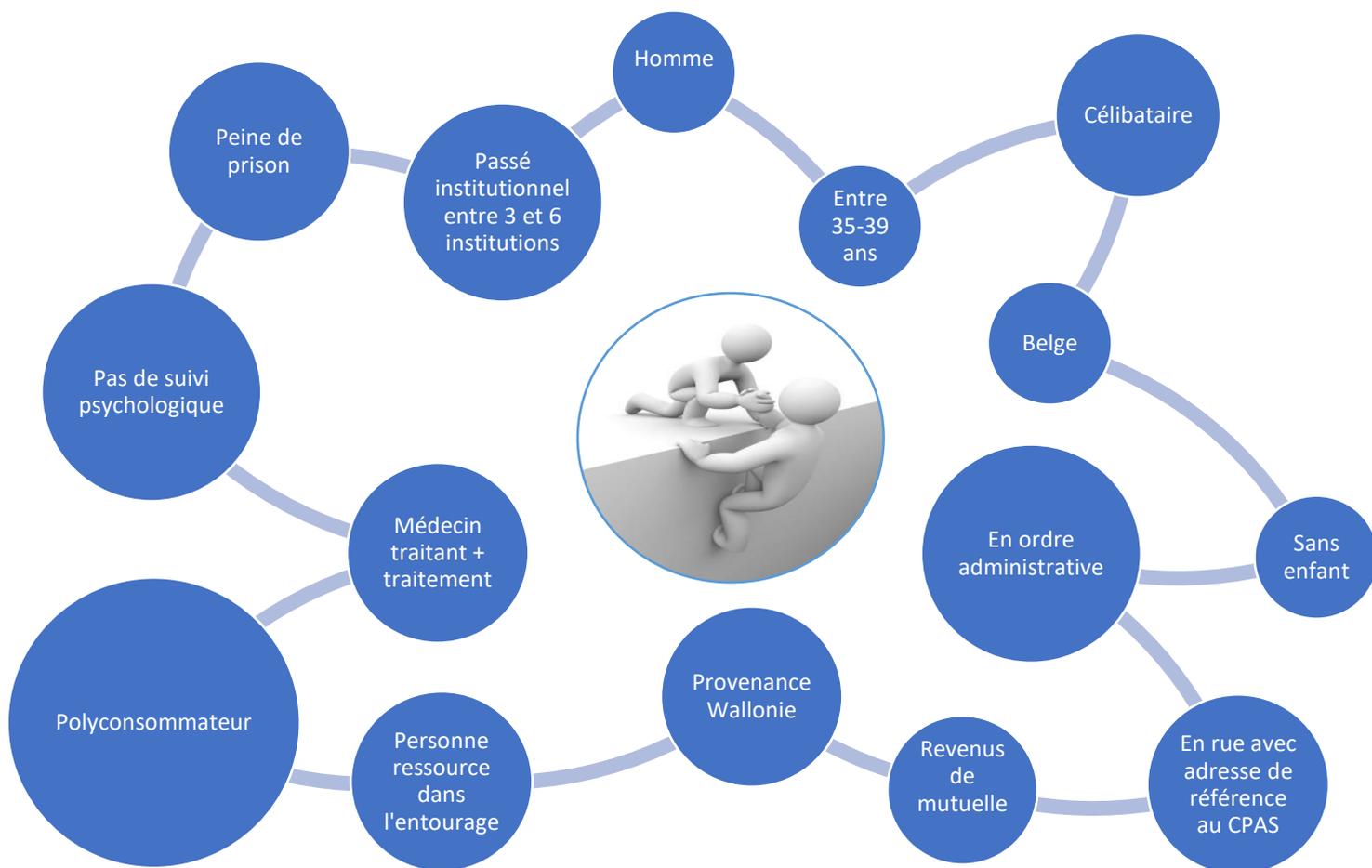
*En effet, **quatre** nouveaux partenaires ont rejoint le groupe de terrain du Réseau WaB. Pour rappel, il s'agit de deux maisons d'accueil (l'Îlot et le Home Baudouin) et deux structures hospitalières (La Clinique de la Forêt de Soignes et le CHU Tivoli). Ces nouveaux membres ajoutent une plus-value pour l'élaboration des trajectoires de soins pour usagers de drogues, objectif principal poursuivi par le réseau.*

*En 2022, l'ensemble des instances formant le Réseau WaB a fonctionné, en majorité, en présentiel permettant de créer et renforcer le lien entre les référents WaB. En effet, **l'outil principal du réseau, à savoir les concertations cliniques mensuelles, a été investi et riche d'échange et de partage.***

*Tout comme l'année dernière, le Réseau WaB a été actif en dehors des concertations cliniques mensuelles. Ses **outils** ont prospéré notamment via l'actualisation continue de certains d'entre eux mais également via la création de deux nouveaux documents à savoir le répertoire téléphonique et le document « actualisation de la base de données ». De plus, le Réseau WaB a pu augmenter sa visibilité en mettant à disposition de chacun la **nouvelle version de son site internet**. La **transposition du modèle WaB** au public jeune a également pu se développer et donner naissance à « Bulles d'ados ».*

*L'évaluation du réseau a également été poursuivie de manière proactive et a permis, grâce à l'investissement de chacun, la rédaction d'un **rapport d'évaluation 2022** dans lequel se retrouve l'ensemble des évaluations réalisées en 2022. Ce travail de rédaction et d'analyse a été réalisé, en collaboration, par la coordinatrice et la chargée de missions. Nous vous invitons, une nouvelle fois, à le consulter en complément de ce rapport d'activités.*

Après analyse du profil des usagers inclus en 2022, nous pouvons dresser le **portrait** suivant¹ :



Pour terminer, nous sommes navrés d'être, à nouveau, confrontés à la même situation que par le passé concernant la reconduction de la subvention facultative au terme de notre convention pluriannuelle 2020-2022. En effet, à l'heure où ce texte est écrit, nous n'avons pas de nouvelles concernant la demande pour 2023-2025 alors que celle-ci a été transmise en février 2022 auprès de l'AViQ. Cette situation a eu pour impact la rupture de contrat de la coordination mettant, ainsi, à mal le bon fonctionnement du Réseau WaB pour la suite.

¹ Sur base de la majorité des résultats par catégorie analysée.

ANNEXES
DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022
DU RÉSEAU WAB

Table des matières

1) COMITÉ DE DIRECTION	3
ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB-GEPTA	4
ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB-GEPTA	12
ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance	17
ANNEXE 4 : Le mandat de participation	19
2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB	22
ANNEXE 5 : Le consentement informé	23
*	29
ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME	29
ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion	34
3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET COLLÈGUES)	45
ANNEXE 8 : Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB	46
ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I	49
ANNEXE 10 : La charte éthique de partenariat de la plateforme WaB-GEPTA	55
ANNEXE 11 : Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB	63
ANNEXE 12 : Le document « RGPD »	65
ANNEXE 13 : Répertoire interne aux référents WaB	69
4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE COMITE DIRECTIONNEL, LA COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE MISSIONS	72
ANNEXE 14 : Le plan d'actions 2022 / Document de suivi annuel	73
ANNEXE 15 : Le chronogramme 2022	76
5) POUR LE GRAND PUBLIC	85
ANNEXE 16 : Le folder du Réseau WaB	86
ANNEXE 17 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »	89
ANNEXE 18 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »	95

1) COMITÉ DE DIRECTION

ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB-GEPTA



Accord de collaboration entre partenaires constituant le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA

Le présent accord de collaboration remplace et annule celui rédigé en 2021. Sa validité commence au 1^{er} janvier 2022 et s'achève au 31 décembre 2022.

Cet accord s'effectue entre :

- ❖ **L'ASBL Les Hautes Fagnes** (membre du Réseau WaB) – Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.
Représentée par Monsieur Etienne Vendy, Directeur.
- ❖ **L'ASBL Transit** (membre du Réseau WaB) – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.
Représentée par Madame Muriel Goessens, Directrice Générale.
Suppléant : Monsieur Henri-Emmanuel Gervais, Directeur des Ressources Humaines.
- ❖ **L'ASBL Trempline** (membre du Réseau WaB et du GEPTA) – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.
Représentée par Madame Natacha Delmotte, Directrice.
- ❖ **Le CNP Saint-Martin** (membre du Réseau WaB) – Rue Saint-Hubert 84, 5100 Dave.
Représenté par Monsieur Benoît Folens, Directeur Général.
Suppléant : Monsieur Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.
- ❖ **L'ASBL Phénix** (membre du Réseau WaB et du GEPTA) – Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.
Représentée par Monsieur Leonardo Di Bari, Directeur.
- ❖ **L'ASBL L'Orée** (membre du Réseau WaB) – Avenue Maréchal Joffre 149, 1180 Bruxelles.
Représentée par Madame Dounia Aarab, Directrice.



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

Article 1 : Objet de l'accord de convention

Le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA, constitué des directions membres signataires, s'engage à rendre possible l'existence de celle-ci. Cela sous-entend le développement des deux entités composant la plateforme WaB-GEPTA : le Réseau WaB et le GEPTA.

Une suppléance pour les directions composant le Comité de Direction est possible.

Cependant, pour qu'un Comité de Direction soit organisé, la présence de quatre directions et donc, de maximum deux suppléants est requise.

➤ Le Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles)

Cette organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Grâce à l'optimisation de l'offre de soins en utilisant des services spécifiques ayant une expertise dans des domaines particuliers, l'**objectif général** de ces bonnes pratiques est de permettre à la personne présentant une problématique d'assuétude(s), qui ne trouve plus de solution dans son réseau local de soins, d'être prise en charge de manière continue à un niveau supra-local, afin d'entamer un processus de changement avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : son rétablissement complet (cfr Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Les **objectifs spécifiques** du Réseau WaB sont :

Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.

Assurer la formation continue de ses membres.

Assurer sa visibilité.

Evaluer ses services proposés.

Transposer son modèle de construction et d'intervention à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les intervenants de terrain en toxicomanie membres (« Groupe de terrain ») dont les institutions se trouvent en Wallonie et à Bruxelles et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois.

Le GEPTA (Groupement d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques)

GEPTA a pour but, indépendamment de la personne ayant des problèmes d'assuétudes, de soutenir l'intérêt et la place de leur entourage dans les dispositifs de soins existants ou à venir.

Il s'agit de mieux informer et sensibiliser les familles, les proches, les professionnels, les réseaux de soins et institutions spécialisées.

Bénéficiaires

- L'entourage de personnes présentant des problèmes d'assuétudes (alcool/drogues/médicaments ...).
- Les institutions spécialisées ainsi que leurs travailleurs psycho-sociaux, les animateurs et les animateurs volontaires des groupes d'entraides ou toute structure voulant créer ce type de soutien.
- Les usagers et les groupements d'entraide (par exemple : Al Anon, Vie Libre).

Objectifs du réseau selon 3 axes :

1) L'entourage comme partenaire :

- Investir l'entourage comme un levier dans l'accompagnement du consommateur.
- Renforcer la présence de l'entourage dans l'accompagnement du consommateur pour lui faire prendre conscience de son rôle dans le rétablissement de l'utilisateur.
- Permettre à l'entourage de témoigner de leur vécu vis-à-vis d'autres familles dans la même situation et lors des présentations professionnelles du GEPTA.
- Permettre à l'entourage d'être formé en tant qu'animateurs et co-animateurs des Groupes d'Entraide.

2) L'entourage et/ou l'utilisateur comme bénéficiaire(s) :

- Rompre l'isolement et soutenir l'entourage d'une personne toxicomane ou alcoolique.
- Soutenir l'intérêt et la place de l'entourage et de l'utilisateur dans les dispositifs de soin existants ou à venir.
- Renforcer l'aide apportée aux proches d'utilisateur en rompant leur isolement et en leur donnant accès à des espaces d'échange.
- Reconnaître l'expérience et les ressources des familles pour soutenir l'utilisateur.

3) Le réseau professionnel :

- Favoriser le partenariat entre les usagers, l'entourage et les institutions.
- Améliorer les pratiques de gestion de groupe et d'animation tout en apportant un soutien à de nouveaux partenaires désireux de mettre en place ce type d'aide.
- Créer un espace d'échanges pour les intervenants qui travaillent au niveau de l'accompagnement destiné à l'entourage de la personne toxicomane.
- Maintenir et améliorer la visibilité et l'accessibilité aux dispositifs d'aide.
- Améliorer la dynamique de complémentarité des services.

- Organiser des formations, des immersions, des interventions cliniques et méthodologiques.
- Encourager les échanges entre animateurs intra-réseaux par l'observation d'autres styles d'animation afin d'implémenter de nouvelles méthodes au sein des groupes d'entraide en fonction des philosophies et contextes spécifiques à chaque institution.
- Offrir des possibilités de formation à l'étranger de deux ou cinq jours pour rencontrer des confrères en Europe en collaboration avec l'ASBL Ecett-Networks, qui met à la disposition des équipes, des bourses de voyage.

Philosophie commune à la plateforme WaB-GEPTA

Améliorer la prise en charge de la personne dépendante et de son entourage.

Pour ce faire : proposer à la personne, en investissant davantage son entourage comme un levier, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires visant l'espoir dans le rétablissement.

Article 2 : Financement

Vu que la plateforme WaB-GEPTA rassemble deux entités distinctes, le financement est lui-aussi à distinguer pour chacune.

Le Réseau WaB

Il est financé par la Wallonie dans le cadre d'une subvention facultative trisannuelle ce qui permet la présence d'une coordination. Depuis juillet 2019, un subside supplémentaire de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS via l'ASBL Transit a permis l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions pour le Réseau WaB.

La fin du contrat de la coordination serait fixée à partir du moment où le financement de la Wallonie ne serait plus reconduit. Pour ce qui est du financement bruxellois, le contrat est à durée indéterminée.

Le GEPTA

Ce projet a démarré fin 2006 sur base de volontariat, sans aucune subvention. En 2007, la Fondation CERA a octroyé un don. De 2009 à 2012, la Wallonie a accordé une subvention facultative pour la coordination du groupement GEPTA et celle des Groupes de Solidarité de l'ASBL Trempline. En 2013 et jusqu'à ce jour, elle a été intégrée à la subvention réglementée au bénéfice de l'ASBL Trempline.

Article 3 : Responsabilité des partenaires

Les rôles et responsabilités au sein du Comité de Direction se retrouvent dans l'outil « canevas de bonne gouvernance ». Ceux-ci peuvent être amenés à changer au terme de la durée de chaque convention signée par la Wallonie.

Le Réseau WaB

La gestion administrative et financière de la coordination sont assurées par l'ASBL Trempline. Cette gestion implique que l'ASBL Trempline soit le représentant administratif vis-à-vis de la

Wallonie et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant wallon.

La gestion administrative et financière de la chargée de missions sont assurées par l'ASBL Transit. Cette gestion implique que l'ASBL Transit soit le représentant administratif vis-à-vis de la Région de Bruxelles-Capitale et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant bruxellois.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau du Réseau WaB**, aux côtés de trois membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

Le GEPTA

La gestion administrative et financière de la coordination sont assurées par l'ASBL Trempline. Cette gestion implique que l'ASBL Trempline soit le représentant administratif vis-à-vis de la Wallonie et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec le pouvoir subsidiant wallon.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau du GEPTA**, aux côtés de trois membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

La gestion de la plateforme WaB-GEPTA est assurée de façon collégiale par le Comité de Direction. Les partenaires s'engagent à mettre en place des procédures de contrôle relatives à l'affectation des financements et au respect des enveloppes allouées.

Article 4 : Affectation du financement

Le Réseau WaB

Le financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à temps plein, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits tandis que les financements de la Région de Bruxelles-Capitale et de BPS sont destinés à l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions.

Le GEPTA

La moitié du financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à mi-temps, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits.

Article 5 : Suivi et évaluation des projets

Le Réseau WaB

Afin de donner une cohérence à leurs actions, les partenaires du Réseau WaB créent ensemble le plan d'actions en début d'année et s'appuient sur le « document de suivi annuel », outil précisant les objectifs généraux, spécifiques et les actions à mettre en œuvre durant la période de référence. Cet outil suit des principes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

Le GEPTA

En début d'année, GEPTA effectue un bilan de la situation avec chacun de ses membres et évalue les objectifs de la coordination de l'année précédente en vue de planifier les objectifs opérationnels pour l'année à venir. Un calendrier annuel des activités est déterminé avec les membres du groupe de terrain.

Les deux calendriers d'actions annuels sont validés par le comité de direction WaB-GEPTA.

Article 6 : Modalités d'élargissement du Comité de Direction à d'autres partenaires

Le Comité de Direction peut s'élargir à d'autres partenaires pour autant que ceux-ci :
soient membres du Réseau WaB et/ou du GEPTA ;
soient représentées par une personne ayant un pouvoir décisionnel au sein de son institution.

Article 7 : Modalités d'élargissement de la plateforme à d'autres partenaires

La plateforme WaB-GEPTA peut s'élargir à d'autres membres pour autant que ceux-ci fassent partie du Réseau WaB et/ou du groupement GEPTA.

Le Réseau WaB

Pour l'intégrer, la demande est à adresser à Amélia Ramackers, coordinatrice.

Le GEPTA

Pour l'intégrer, la demande est à adresser à Nathalie Fantin, coordinatrice.

Les potentiels nouveaux membres doivent également adhérer à la philosophie commune, à la charte éthique de partenariat et au règlement d'ordre intérieur de la plateforme WaB-GEPTA. La décision finale quant à l'adhésion d'un nouveau membre est prise par le Comité de Direction.

Article 8 : Désengagement et révocation d'un partenaire

Tout désengagement de la plateforme WaB-GEPTA implique l'envoi d'un courrier à la coordinatrice correspondant au réseau / groupement auquel il appartient.

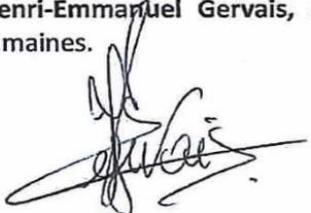
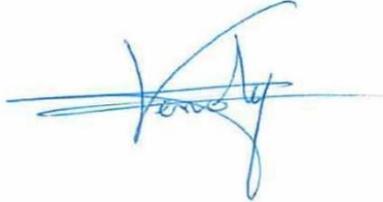
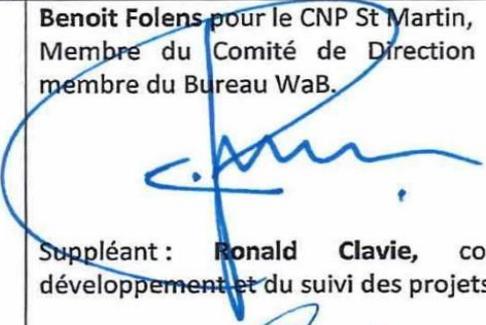
En cas d'absence, sans justification, aux concertations cliniques WaB ou aux interventions GEPTA, pendant un an de la part d'une institution partenaire, son retrait pourrait être signalé par l'envoi d'un courrier signé par le Comité de Direction de la plateforme WaB-GEPTA.

Article 9 : Durée de l'accord de collaboration

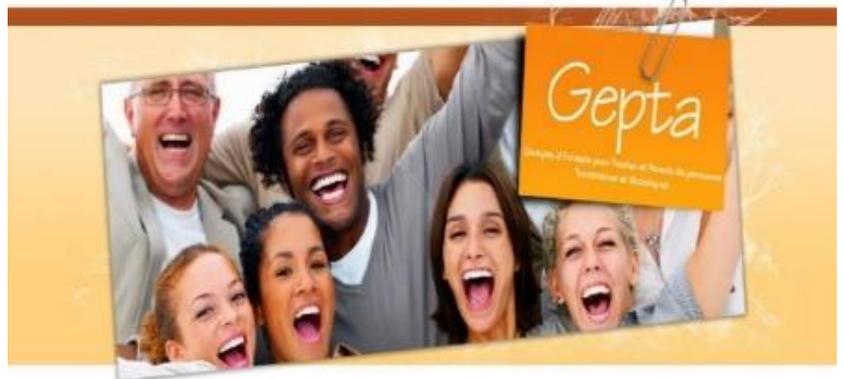
L'accord de collaboration est annuel¹ afin de permettre à chaque membre du Comité de description détaillée des rôles de chacun se trouve dans l'outil « Canevas de bonne gouvernance ».

¹ Celui-ci a été signé pour la durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Fait à Bruxelles, le 26 septembre 2022

<p>Leonardo Di Bari pour l'ASBL Phénix, Président du Comité de Direction WaB-GEPTA et membre des Bureaux WaB et GEPTA.</p> 	<p>Muriel Goessens pour l'ASBL Transit, Vice-Présidente du Comité de Direction WaB-GEPTA et responsable pédagogique et financière pour la fonction de chargée de missions du Réseau WaB.</p>  <p>Suppléant : Henri-Emmanuel Gervais, directeur des Ressources Humaines.</p> 
<p>Natacha Delmotte pour l'ASBL Trempline, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA, responsable financière pour la fonction de coordination du Réseau WaB, responsable pédagogique et financière pour la fonction de coordination du GEPTA et membre du Bureau GEPTA.</p> 	<p>Etienne Vendy pour l'ASBL Les Hautes Fagnes, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA.</p> 
<p>Dounia Aarab pour l'ASBL L'Orée, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA.</p> 	<p>Benoit Folens pour le CNP St Martin, Membre du Comité de Direction WaB-GEPTA et membre du Bureau WaB.</p>  <p>Suppléant : Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.</p> 

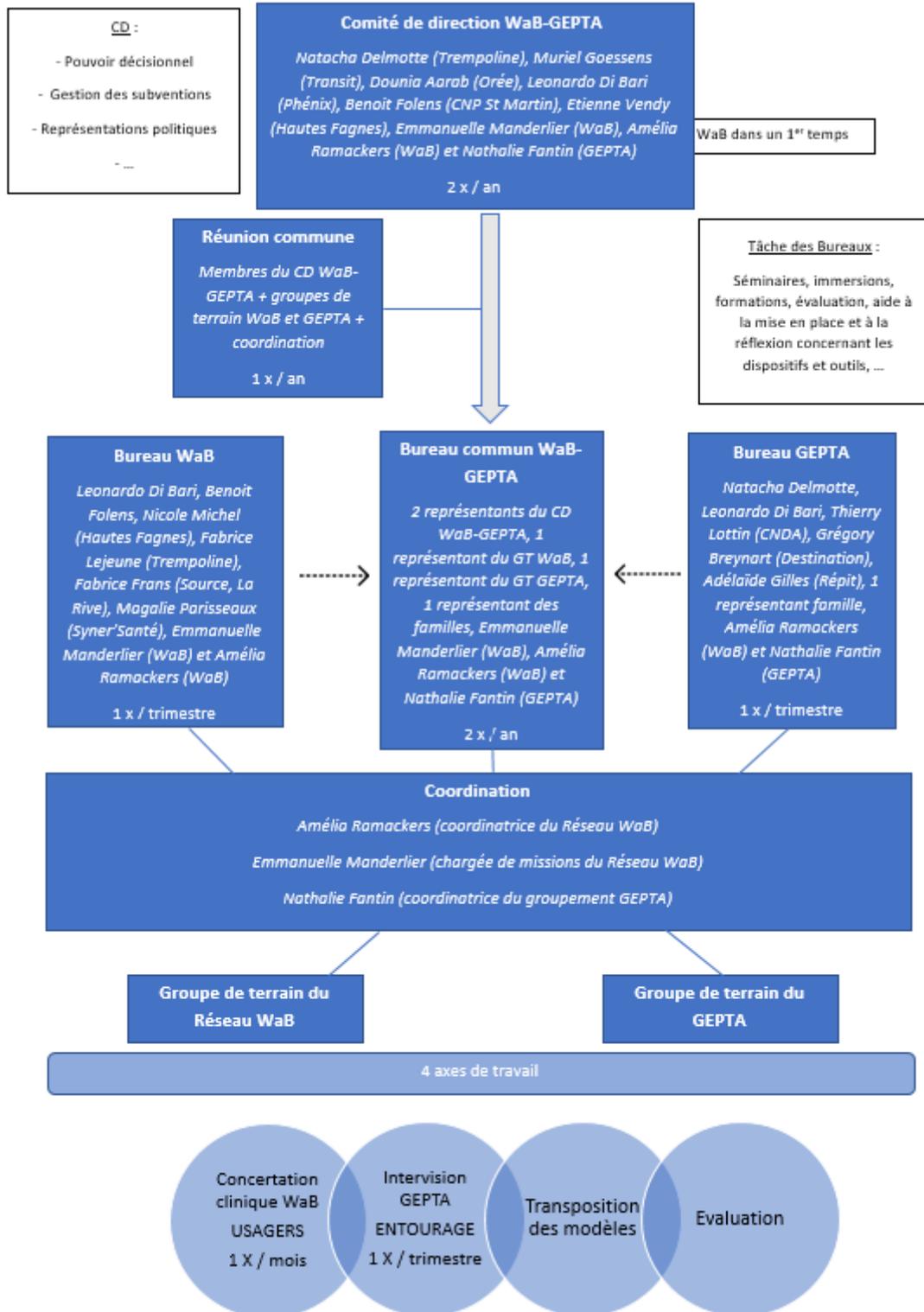
ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB-GEPTA



Plateforme WaB-GEPTA Canevas de bonne gouvernance

Le canevas de bonne gouvernance sert à décrire la fonction de chaque membre de l'organigramme. Cet outil permet d'identifier des interlocuteurs privilégiés en fonction des tâches à accomplir.

Organigramme



Descriptif des instances de l'organigramme

Comité de direction WaB-GEPTA

Il est constitué de six directeurs/rices provenant des institutions partenaires du Réseau WaB et/ou du GEPTA.

Parmi ces directeurs/rices, on retrouve les fonctions suivantes :

un(e) président(e)

un(e) vice-président(e)

un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination du Réseau WaB.

un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination du Réseau WaB.

un(e) responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions du Réseau WaB.

un(e) responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions du Réseau WaB.

un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination du GEPTA.

un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination du GEPTA.

Le Comité de Direction se réunit, en moyenne, quatre fois par an, avec le pôle coordination dans l'objectif de rendre possible l'existence de la plateforme WaB-GEPTA.

Les missions du comité de direction sont le suivi des activités du Réseau WaB et du groupement GEPTA, la gestion du financement du Réseau WaB et la représentation au niveau politique pour la plateforme WaB-GEPTA. Une responsabilité financière est également présente pour tout membre du comité de direction. Un pouvoir décisionnel est également nécessaire pour adhérer au comité.

Chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain du Réseau WaB et le comité de Direction est organisée.

Le rôle de présidence de la plateforme est remis en question un an avant la fin de la convention du Réseau WaB afin de permettre, si un nouveau candidat est nommé, la succession progressive vers ce nouveau rôle.

En ce qui concerne le RGPD, chaque institution se porte responsable de ce qui se trouve au sein de son institution. L'ASBL Hautes Fagnes est responsable des données papiers que conserve la coordination du Réseau WaB dans son bureau ; l'ASBL Transit est responsable des données papiers et informatiques de la chargée de missions du Réseau WaB et l'ASBL Trempline est responsable des données informatiques du Réseau WaB et des données papiers et informatiques du GEPTA.

Pour plus de détails concernant les différents rôles représentés au sein du comité de direction > voir accord de collaboration.

Bureaux

Il existe un Bureau pour le Réseau WaB et un pour le Groupement GEPTA.

L'objectif est, à long terme, de créer un Bureau commun WaB-GEPTA.

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions (journées de formations, immersions, évaluations, ...) ainsi que les matières extraordinaires et urgentes et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme.

Le Bureau du Réseau WaB se compose de deux membres du comité de direction WaB-GEPTA, de quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions. Actuellement, nous avons atteint la limite de participants à ce bureau (entre 2 et 4 membres du groupe de terrain). Pour qu'une réunion du Bureau puisse avoir lieu, il faut réunir, au minimum, deux membres du groupe de terrain sur quatre et les deux membres du comité de direction en plus de la coordinatrice et de la chargée de missions du Réseau WaB.

Le Bureau du Groupement GEPTA se compose de deux membres du comité de direction WaB-GEPTA, des trois coordinations d'institutions (anciens membres du comité de direction GEPTA), de la coordinatrice du GEPTA et de la coordinatrice du Réseau WaB.

Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directeurs) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

Coordination

Le pôle de coordination se compose de trois personnes : la coordinatrice du Réseau WaB, la chargée de missions du Réseau WaB et la coordinatrice du Groupement GEPTA.

Ce pôle fait le lien entre le comité de direction et les groupes de terrain respectifs et veille à la mise en œuvre des décisions et actions.

En cas de maladie de longue durée pour l'une des personnes composant le pôle de coordination, voici le déroulement prévu :

Si la coordinatrice du Réseau WaB était absente, la chargée de missions maintiendrait la coordination du Réseau WaB sur son mi-temps avec un risque de laisser un peu de côté l'évaluation.

Si la chargée de missions du Réseau WaB était absente, la coordinatrice du Réseau WaB reprendrait une partie des évaluations du réseau en fonction de son temps de travail.

Si la coordinatrice du GEPTA était absente, la coordinatrice du Réseau WaB tenterait de maintenir la coordination du GEPTA avec l'aide du comité de direction WaB-GEPTA.

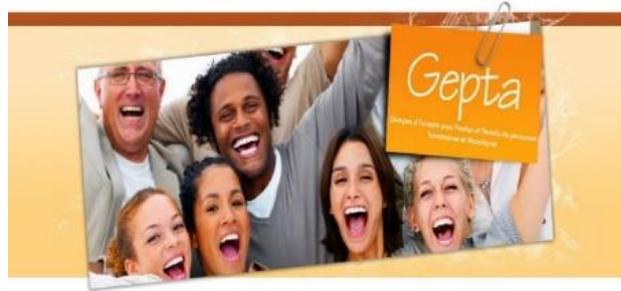
Pour le descriptif détaillé des fonctions > voir dossier plateforme WaB-GEPTA.

Groupes de terrain

Le groupe de terrain du Réseau WaB est composé d'intervenants (provenant de 19 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec le pôle coordination, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Le groupe de terrain du GEPTA est composé d'intervenants (provenant de 11 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention en lien avec l'entourage. C'est ce groupe qui, avec le pôle coordination, mène l'intervention clinique trimestrielle.

ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance



Mandat de suppléance au Comité de Direction WaB-GEPTA

Je soussigné(e)
par ma fonction de directeur / directrice au sein de (nom de l'institution)
.....
déclare avoir pris connaissance de l'accord de collaboration entre partenaires des
membres du Réseau WaB et/ou du GEPTA constituant le comité directionnel et
mandate
.....
afin qu'il / elle me représente, en cas d'absence et de manière ponctuelle, au sein des
comités directionnels de la plateforme WaB-GEPTA.

Fait à Le

Signature :

Chaque membre du comité directionnel de la plateforme WaB-GEPTA remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB.

Réseau WaB
Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995
Numéro d'entreprise : 0431-346-924 (Trempline)



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

ANNEXE 4 : Le mandat de participation



Mandat de participation au groupe de terrain du Réseau WaB

Je soussigné(e),
par ma fonction de,
au sein de (*nom de l'institution*),
membre adhérent / structurel (*entourer votre choix*) du Réseau WaB, déclare avoir pris connaissance
du projet sous-tendant le Réseau WaB notamment grâce à son guide pratique, sa charte éthique de
partenariat et son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Et mandate :

-
-
- ...

Afin qu'il(s) / elle(s) deviennent **réfèrent(s) WaB¹** pour (*nom de l'institution*)
au sein du groupe de terrain du Réseau WaB et participe(nt) aux concertations cliniques mensuelles,
comme stipulé dans le R.O.I.

Fait à Le

Signature :

Chaque institution membre du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du réseau WaB.



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

¹ Il est impératif que la personne qui signera ce document ait pris connaissance de la page suivante afin de connaître ce que le Réseau WaB attend du réfèrent WaB.

Profil de fonction du référent WaB

Un « référent WaB » doit être un professionnel de terrain, ayant une bonne expertise de son institution et adhérent à la philosophie du réseau WaB (voir approches théoriques dans le guide pratique). Il / elle doit être une personne dynamique, proactive, motivée avec une bonne capacité de réflexion et d'analyse clinique (tout en gardant un équilibre entre secret professionnel partagé et RGPD). Pour finir, il / elle doit avoir une bonne capacité à travailler en équipe et être sensible au travail en réseau. Le référent WaB a un **rôle au sein du Réseau WaB** mais également **en dehors**.

Au sein du Réseau WaB	En dehors du Réseau WaB
Représenter son institution lors des concertations cliniques mensuelles et des événements organisés par le Réseau WaB.	Représenter le Réseau WaB au sein de son institution.
Connaître son institution et son réseau local de soins.	Véhiculer la philosophie du Réseau WaB dans son institution.
Construire les trajets de soins des usagers inclus dans le Réseau WaB en participant aux concertations cliniques mensuelles de manière proactive .	Faciliter les trajets de soins construits lors des concertations cliniques mensuelles en fonction de sa place et de sa marge de manœuvre au sein de son institution.
Se former de manière continue en s'engageant, notamment, dans des immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB	Être une personne de contact, un relais pour les partenaires du Réseau WaB.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB

Par téléphone : 0497/49.28.78 - Par mail : info@reseauwab.be

Par courrier au siège d'activités : ASBL Phénix – Chaussée de Dinant 19/21, 5000 NAMUR.

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social pour la coordination : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB

Par téléphone : 0499/90.62.55 - Par mail : emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Par courrier au siège social et d'activités : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 BRUXELLES.

2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU **WAB**

ANNEXE 5 : Le consentement informé



Réseau WaB : Consentement

La **concertation clinique** a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différentes institutions wallonnes et bruxelloises actives dans le domaine des assuétudes.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou des représentants des institutions partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajets de soins, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur consulte.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires, la coordinatrice et la chargée de missions se réservent le droit de rappeler un usager pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'utilisateur sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB a pour mission de veiller aux règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence : à l'intérêt supérieur de l'utilisateur ; à la charte éthique de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et ; au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB. Ces documents sont disponibles sur simple demande.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB avec comme mission principale l'évaluation de l'impact du réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers inclus. En signant ce consentement informé, l'utilisateur consent donc à y participer et ce, de manière confidentielle. Il lui sera toutefois possible de ne pas compléter le questionnaire d'évaluation ou de se retirer à tout moment de cette évaluation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline - Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Données recueillies : les données suivantes seront recueillies avec votre accord.

Coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, état civil, nombre d'enfants et numéro de téléphone).

Attentes par rapport à l'inclusion au sein du Réseau WaB.

Situation socio-administrative (numéro de registre national, personnes à charge, adresse du domicile, source et montant des revenus financiers, gestion financière et mutuelle).

Parcours scolaire et professionnel.

Personnes ressources.

Parcours de consommation.

Situation médicale (nom et numéro de téléphone du médecin traitant, traitement actuel et problèmes physiques existants).

Situation psychologique (description, nom et numéro de téléphone du responsable du suivi en cours).

Situation familiale et relationnelle.

Situation judiciaire passée et actuelle.

Parcours institutionnel antérieur.

Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au groupe de terrain du Réseau WaB. Si elle est acceptée, l'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans le Réseau WaB grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations cliniques mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempoline – Natacha.Delmotte@trempoline.be.

Destinataires des données : les données sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempoline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres, à la coordinatrice et à la chargée de missions, soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Conservation des données : le Réseau WaB conserve vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles nous ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans notre base de données pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux membres professionnels composant le Réseau WaB. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Le Réseau WaB ne transmet jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui nous n'avons pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Le Réseau WaB ne transmet pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander notre politique de confidentialité à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que l'utilisateur est d'accord :

que sa demande d'inclusion soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.

pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.

de participer à l'évaluation du Réseau WaB.

dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau WaB :

<p>Les Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy) Tél : 080/79 98 30</p> <p>CNP St Martin, hôpital psychiatrique (Dave) Unité « Revivo/AIDA » et « Galiléo » Tél : 081/30 28 86</p> <p>Phénix, centre de jour (Namur) Tél : 081/22 56 91</p> <p>Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles) Tél : 02/215 89 90</p> <p>Trempline, centre de postcure (Châtelet) Tél : 071/24 30 24</p> <p>Le Répit, centre ambulatoire (Couvin) Tél : 060/34 65 86 ou 0491/ 24 84 50</p> <p>L'Orée, centre de jour (Bruxelles) Tél : 02/347 57 57</p> <p>Les Petits Riens, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/541 13 96 ou 0493/26 04 60</p> <p>Source, maison d'accueil la Rive (Bruxelles) Tél : 02/512 72 04</p> <p>MACADAM, projet pilote à la prison de Lantin (Liège) Tél : 0470/82 05 71</p> <p>Clinique de la Forêt de Soignes, service Aubier (La Hulpe) Tél : 02/352 61 11</p> <p>Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/512 64 95</p>	<p>La Clairière, hôpital psychiatrique (Bertrix) « Pavillon 5 » Tél : 061/22 17 95</p> <p>Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/217 61 36</p> <p>L'Espérance, centre de postcure (Thuin) Tél : 071/59 34 96</p> <p>CP St Bernard, hôpital psychiatrique (Manage) Unité 11 « l'Observation » Tél : 064/43 28 40 Unité 16 « le PARI » Tél : 064/43.92.61</p> <p>ESPAS, travail de rue (Arlon) Tél : 0473/56 19 40</p> <p>CHR Site Sambre, « RePair », Unité d'alcoologie (Auvélais) Tél : 071/26 54 54</p> <p>Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Bruxelles) Tél : 0493/26 04 66</p> <p>Solaix, centre de consultation (Bastogne) Tél : 061/22 43 74 ou 0473/62 48 43</p> <p>CATS-Solbosch, centre de postcure (Bruxelles) Tél : 02/649 79 01</p> <p>Trait d'Union, service ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont) Tél : 0474/40 08 83</p> <p>L'Îlot, maisons d'accueil (Jumet et Marchienne-au-Pont) Tél : 071/35 57 06 (Jumet) et 071/49 71 20 (Marchienne-au-Pont)</p> <p>CHU Tivoli, unité 5A (La Louvière) Tél : 064/27 64 16</p>
---	---

La liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé à la coordinatrice du Réseau WaB.

Annulation du consentement informé relatif à la concertation clinique (Réseau WaB)

L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordinatrice et de signer le document relatif à l'annulation du consentement informé.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau WaB ;

l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB ;

l'utilisateur ne devra plus participer à l'évaluation du Réseau WaB.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

*
—

**ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus
dans les Réseaux WaB et BITUME**



Consentement : Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau BITUME

Le **Réseau WaB** (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le **Réseau BITUME** (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médicosociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau BITUME. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB et **Emmanuelle Manderlier**, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME : 0499/90.62.55 –

reseaubitumbxl@gmail.com

Données recueillies : les données présentes dans les consentements du Réseau WaB et celui du Réseau BITUME seront recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion aux membres des deux réseaux et d'ensuite pouvoir partager ces informations lors des concertations mensuelles de l'un ou de l'autre. L'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans ces deux réseaux grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be et Mme Muriel Goessens, responsable financière et pédagogique du Réseau BITUME et directrice générale de l'ASBL Transit – email@transitasbl.be

Destinataires des données : les données présentes dans la base de données informatique du Réseau WaB sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres des deux réseaux ainsi qu'aux deux coordinatrices, ceux-ci sont soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités. Concernant les données présentes sur les ordinateurs de chacune des coordinatrices : l'ASBL Hautes Fagnes est responsable pour la coordinatrice du Réseau WaB et l'ASBL Transit pour celle du Réseau BITUME.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers - 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be ou de la coordinatrice du Réseau BITUME, Mme Emmanuelle Manderlier - 0499/90.62.55 - reseaubitumebxl@gmail.com

Conservation des données : les Réseaux WaB et BITUME conservent vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles leur ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans la base de données du Réseau WaB pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux professionnels membres des Réseaux WaB et BITUME. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui ils n'ont pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander la politique de confidentialité du Réseau WaB, applicable pour ce consentement, à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Amélia Ramackers – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be .

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et BITUME (liste reprise ci-dessous), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers et le second à la coordinatrice du Réseau BITUME, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices : Réseau WaB : Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Remarque :

Comme signalé précédemment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement, à tout moment, sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.

Institutions membres du Réseau WaB / BITUME

Institutions membres du...	Réseau WaB	Réseau BITUME
Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy)	X	
CNP St Martin, hôpital psychiatrique, Unités « Revivo / AÏDA » et « Galiléo » (Dave)	X	
Phénix, centre de jour (Namur)	X	
Trempline, centre de postcure (Châtelet)	X	
Le Répit, centre ambulatoire (Couvin)	X	
L'Orée, centre de jour (Bruxelles)	X	
La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Pavillon 5 » (Bertrix)	X	
L'Espérance, centre de postcure (Thuin)	X	
CP St Bernard, hôpital psychiatrique, Unités 11 et 16 (Manage)	X	
CATS – Solbosch, centre de postcure (Bruxelles)	X	
ESPAS, travail de rue (Arlon)	X	
CHR Site Sambre, unité d'alcoologie « RePair » (Auvélais)	X	
Solaix, centre de consultation (Bastogne)	X	
Trait d'Union, centre ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)	X	
MACADAM, projet pilote à la prison de Lantin (Liège)	X	
Clinique de la Forêt de Soignes, service Aubier (La Hulpe)	X	
CHU Tivoli, hôpital général, unité 5A (La Louvière)	X	
Maisons d'accueil l'Îlot (Jumet et Marchienne-au-Pont)	X	
Infirmiers De Rue, travail de rue (Anderlecht)		X
La Rencontre, ASBL Source, service d'accueil de jour (Bruxelles)		X
Samusocial, urgences sociales (Bruxelles)		X
MédiHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken)		X
Saint Pierre : Urgences / U 511 / U 406, centre hospitalier (Bruxelles)		X
Porte ouverte, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Éducateurs de rue de Saint-Gilles, travail de rue (Saint-Gilles)		X
Home du Pré, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Transit rue, éducateurs de rue (Bruxelles)		X
Escale, maison d'accueil (Saint-Gilles)		X
Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette)		X
Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette)		X
Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)	X	X
Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles)	X	X
Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles)	X	X
Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
La Rive, ASBL Source, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.

ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion



FICHE D'INCLUSION USAGER WAB

Institution incluant l'utilisateur + Tél :

Nom du référent :

Consentement signé par l'utilisateur : OUI – NON

Coordonnées personnelles de l'utilisateur

Nom :

Sexe :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance (âge) :

N° de téléphone :

Etat civil (à entourer) :

- Célibataire

- Cohabitant

- Marié

- Divorcé

- Veuf

- Inconnu

Enfants : OUI – NON

Combien ?

Motifs de l'inclusion

Manque de ressource au niveau local.

Epuisement des ressources au niveau local.

Epuisement des ressources au niveau de l'institution incluant l'utilisateur.

Souhait pour l'utilisateur de changer de zone géographique.

Accompagnement du trajet de soins demandé par l'utilisateur (trajet de soin en partie amorcé,...)

Accompagnement du trajet de soins demandé par le professionnel (besoin d'un avis, d'un bilan (neuropsychiatrique,...)).

Urgence de la prise en charge.

Autre :

Attentes de l'utilisateur

Quelles sont les attentes de l'utilisateur par rapport à son inclusion dans le Réseau WaB ?

Situation socio-administrative

Carte d'identité : OUI – NON – Déclaration de perte

N° de registre national :

Personnes à charge (à entourer) : Enfant(s) – Conjoint(e) – Parent(s) **Combien ?**

Domicile (à entourer et spécifier) :

- Domicile actuel ou dernière adresse connue :

- Adresse d'institution :

- Adresse de référence :

- En proposition de radiation / Radié.

Revenus (à entourer et spécifier si montant) :

- Mutuelle :

- Chômage :

- CPAS :

- Vierge Noire :

- Emploi :

- Aucun revenu

- Autre :

Gestion financière (à entourer et spécifier si autre que l'utilisateur) :

- Par l'utilisateur

- Par une guidance budgétaire :
- Par un membre de la famille :
- Par un administrateur de biens :
- Médiation de dettes.

Mutuelle :

Organisme assureur :

Statut de l'utilisateur :

Assurabilité en ordre : OUI – NON – Inconnu

Commentaires :

Parcours scolaire et professionnel

Identification des personnes ressources

Famille (Nom – Tél) :

Entourage (Nom – Tél) :

Institution(s) (Nom – Tél) :

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux. OUI – NON **Lesquels ?**

Parcours de consommation

Mots clés : produits consommés, modes de consommation, âge de la première consommation, durée des consommations, périodes d'abstinence, fréquence des consommations actuelles, ...

Situation médicale

Médecin traitant : OUI – NON – INCONNU

Lequel (Nom – Prénom – Tél) ?

Traitement actuel :

Traitement de substitution : OUI – NON – INCONNU.

Le(s)quel(s) ?

Problèmes physiques :

Commentaires :

Situation psychologique

Description de la situation psychologique par l'utilisateur :

Suivi psychologique en cours : OUI – NON – Inconnu

Par qui (Nom – Prénom – Tél) ?

Commentaires :

10. Situation familiale et relationnelle

Descriptif du milieu familial / entourage / social :

11. Situation judiciaire passée et actuelle

Situation passée	Situation actuelle
Condamnation(s) Peine(s) de prison : <i>Combien ?</i> <i>Pour quel(s) fait(s) ?</i> <i>Durée ?</i>	Condamnation(s) Peine(s) de prison : <i>Combien ?</i> <i>Pour quel(s) fait(s) ?</i> <i>Durée ?</i>
TIG	TIG
Surveillance électronique	Surveillance électronique
Conditionnelle <i>Conditions ?</i>	Conditionnelle <i>Conditions ?</i>
Probation	Probation
Sursis	Sursis
Défense sociale	Défense sociale
Coordonnées AS justice :	Coordonnées AS justice :
Commentaires :	

12. Parcours institutionnels antérieurs

Ex : SRJ (services résidents pour jeunes), cures, postcures, MA,...

Aucun.

< 3 institutions

Entre 3 et 6 institutions

> 6 institutions

Citez-les :

13. Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur

14. Trajectoire de soins proposée par le référent WaB

Annexe : listing des membres du Réseau WaB

Les Hautes Fagnes (centre de postcure, Malmédy)

CNP St Martin (centre neuropsychiatrique : Revivo, AÏDA et Galiléo, Dave)

Phénix (centre de jour, Namur)

Transit (centre de crise et d'hébergement, Bruxelles)

Trempline (centre de postcure, Châtelet)

Le Répit (centre ambulatoire, Couvin)

La Clairière (hôpital psychiatrique : Pavillon 5, Bertrix)

Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)

CP St Bernard (hôpital psychiatrique : U11 l'Observation et U16 le PARI, Manage)

L'Orée (centre de jour, Bruxelles)

CHR Site Sambre (unité d'alcoologie : RePair, Auvelais)

Les Petits Riens (maison d'accueil, Bruxelles)

Syner'Santé (service ambulatoire de l'asbl Les Petits Riens, Bruxelles)

Infirmiers de Rue (travail de rue, Bruxelles et Liège)

Source (maison d'accueil la Rive, Bruxelles) C

CATS - Solbosch (centre de postcure, Bruxelles)

L'Espérance (centre de postcure, Thuin)

ESPAS (travail de rue, Arlon)

Solaix (centre de consultation, Bastogne)

Trait d'Union (service ambulatoire alcool, Jolimont, Lobbes et Beaumont)

MACADAM (projet pilote au sein de la prison de Lantin, Liège)

Clinique de la Forêt de Soignes (service d'alcoologie et de toxicologie Aubier, La Hulpe)

Home Baudouin (maison d'accueil, Bruxelles)

L'Îlot (maison d'accueil, Jumet et Marchienne-au-Pont)

CHU Tivoli (unité de psychiatrie 5A, La Louvière)

**3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE
DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET
COLLÈGUES)**

ANNEXE 8 : Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB.



Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB

Nom et prénom de l'utilisateur :

Institution actuelle :

Nom et prénom du professionnel :

Date :

Temps de passation :

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Mme Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB (0497/49.28.78 - info@reseauwab.be) ou Mme Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB (0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be)



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap



bps-bpv
.brussels
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST

Rubriques	Dernières informations connues	Y-a-t-il eu des changements ?	Si oui, lesquels ?
Coordonnées personnelles		OUI – NON	
Situation administrative		OUI – NON	
Parcours scolaire et professionnel		OUI – NON	
Personnes ressources		OUI – NON	
Consommation		OUI – NON	
Situation médicale		OUI – NON	
Situation psychologique		OUI – NON	
Situation familiale et relationnelle		OUI – NON	
Situation judiciaire		OUI – NON	

ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.



Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux. Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur.

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain.

Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Service / Institution :
Adresse :
Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein du réseau WaB. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

Madame Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB, a pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra à Amélia RAMACKERS un exemplaire signé de cette charte. Il s'agit d'une condition préalable à toute présence en concertation clinique.



Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 - Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 - Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB
0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be
Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur
Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995
Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB
0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be
Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

**ANNEXE 10 : La charte éthique de partenariat de la plateforme
WaB-GEPTA**



Plateforme WaB – GEPTA : Charte éthique de partenariat

Définition et objectifs spécifiques du Réseau WaB

Le **Réseau WaB** est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Grâce à l'optimisation de l'offre de soins en utilisant des services spécifiques ayant une expertise dans des domaines particuliers, l'**objectif général** de ces bonnes pratiques est de permettre à la personne toxicomane, qui ne trouve plus de solution dans son réseau local de soins, d'être prise en charge de manière continue à un niveau supra-local, afin d'entamer un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : son rétablissement complet (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Les **objectifs spécifiques** du Réseau WaB sont :

Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.

Assurer la formation continue de ses membres.

Assurer sa visibilité.

Evaluer ses services proposés.

Transposer son modèle de construction et d'intervention à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **19 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

Définition et objectifs spécifiques du groupement GEPTA

GEPTA (Groupe d'Entraide pour Proches et Parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques) est un groupement d'institutions et/ou de personnes morales qui proposent une aide spécifique sous forme de groupes / séances d'entraide (d'information, de parole, de solidarité) aux parents et proches de personnes qui présentent une assuétude (consommation problématique d'alcool, drogues, médicaments, jeux, Internet...).

L'**objectif général** de GEPTA est, indépendamment de la personne ayant des problèmes d'assuétudes, de soutenir l'intérêt et la place de l'entourage de ces personnes dans les dispositifs de soins existants ou à venir ; de renforcer l'aide apportée aux proches en rompant leur isolement et en leur donnant accès à des espaces d'échanges pour y trouver des réponses tant à leur souffrance qu'aux questions auxquelles elles sont confrontées. L'**objectif final** est d'investir l'entourage comme un levier dans l'accompagnement du consommateur afin de faire reconnaître l'importance de la famille dans le domaine des consommations pouvant poser problème.

En conséquence, les **objectifs spécifiques** de GEPTA sont :

Créer, maintenir et rendre plus visibles et accessibles les groupes / séances d'entraide, d'information, de solidarité, les suivis ambulatoires et/ou résidentiels, familiaux, individuels ou autre.

Garantir la qualité du travail des groupes en renforçant les échanges techniques et méthodologiques entre les intervenants.

Créer un espace d'échange pour les intervenants qui travaillent au niveau de l'accompagnement ambulatoire destiné aux parents et proches de la personne toxicomane.

Sensibiliser l'entourage, en les incluant dans le réseau en tant qu'experts d'expérience, pour qu'ils puissent témoigner de leur vécu vis-à-vis d'autres familles dans la même situation et lors des présentations professionnelles du GEPTA.

Permettre aux membres de l'entourage d'être formés en tant qu'animateurs bénévoles / volontaires experts en expérience pour coanimer des Groupes d'Entraide.

Philosophie commune WaB-GEPTA

Tout en respectant les définitions et objectifs tant du Réseau WaB que du groupement GEPTA, une philosophie commune à la plateforme WaB-GEPTA peut être dégagée :

Améliorer la prise en charge de la personne dépendante et de son entourage.

Pour ce faire : proposer à la personne, en investissant davantage son entourage comme un levier, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires visant l'espoir dans le rétablissement.

Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec la plateforme WaB-GEPTA doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention du contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 26 institutions partenaires de la plateforme WaB-GEPTA (19 pour WaB et 11 pour GEPTA dont 4 communes).

Les membres de la plateforme WaB-GEPTA adhèrent à la philosophie commune tout en gardant les spécificités de chaque groupe de terrain (WaB ou GEPTA).

Concrètement, cela implique :

Sensibiliser les professionnels du Réseau WaB et du groupement GEPTA à travailler tant avec les usagers que l'entourage.

Rendre accessibles les outils du Réseau WaB et du groupement GEPTA à l'ensemble des partenaires : participations aux concertations cliniques du Réseau WaB / interventions du groupement GEPTA, immersions au sein des institutions partenaires, groupes de réflexion, possibilité de contact rapide (téléphone, visioconférence, rendez-vous) avec une des deux coordinatrices en vue d'obtenir un conseil, une information / de résoudre un problème,...

Les travailleurs des institutions partenaires veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations de la plateforme WaB-GEPTA.

Engagement des membres

Chaque institution membre de la plateforme WaB-GEPTA s'engage à mettre en œuvre :

Un accueil ouvert et bienveillant pour les usagers et l'entourage.

Une éthique basée sur le code de déontologie de leur profession.

Un travail de collaboration qui respecte la liberté et le rythme de chacun.

La volonté de clarifier les objectifs singuliers du participant (usager et entourage).

Une politique non-commerciale par la pratique de tarifs transparents et accessibles.

Une ouverture à la diversité et à la pluralité des moyens mis en œuvre.

Le respect d'un cadre défini au préalable.

L'attention à améliorer la qualité de vie sur le long terme.

L'observance stricte de :

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10/12/1948.

La loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée entrée en vigueur le 1/09/2001.

La charte européenne des Droits de l'Homme, traité de Nice signé le 7/12/2000.

Les règles de déontologie professionnelle médico-psycho-sociale et les règles du secret professionnel définies dans le code pénal belge dans son article 458.

Le Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25/05/2018.

Le travail au sein de la plateforme WaB-GEPTA

Le travail au sein de la plateforme WaB-GEPTA est pluridisciplinaire et supra-local. Il permet :

La réalisation d'un travail d'inclusion sociale.

Le renforcement et l'augmentation de la complémentarité du triangle (Professionnels – Usagers – Entourage).

L'augmentation des prises en charge où chacun devient ambassadeur des outils proposées tant par le Réseau WaB que par le groupement GEPTA et leurs partenaires.

Cette plateforme permet également de combler les attentes d'une nouvelle politique de soins.

Pour ce faire, chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité / collaboration et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour terminer, à ouvrir la plateforme WaB-GEPTA à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte ou sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions des signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions.

Service / Institution partenaire :

Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein de la plateforme WaB-GEPTA. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

Les coordinatrices du Réseau WaB et du groupement GEPTA ont pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra un exemplaire signé de cette charte à la coordinatrice du Réseau WaB ou du groupement GEPTA.

Plateforme WaB-GEPTA

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat de la plateforme WaB-GEPTA.

Ce R.O.I. peut être modifié avec l'approbation de la majorité des 2/3 des membres. Les modifications doivent être validées par le comité de direction.

Membres

Art.1. Peut être membre de la plateforme WaB-GEPTA toute institution et / ou personne morale déjà partenaire du Réseau WaB et / ou du groupement GEPTA.

Art.2. Pour être membre, l'institution et / ou personne morale s'engage, par signature, à respecter la Charte d'éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur.

Art.3. Dans le cas d'une réunion plénière où un vote serait à l'ordre du jour, un membre ne peut représenter par procuration qu'une seule autre institution.

Communication et partage d'outils

Art.4. L'adhésion à la plateforme WaB-GEPTA implique une coopération volontaire, dynamique et régulière. Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat avec la plateforme ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils (du Réseau WaB et/ou du groupement GEPTA).

Concertations cliniques WaB et intervisions GEPTA

Art.5. En ce qui concerne autant le Réseau WaB que le groupement GEPTA, l'agenda des réunions est fixé par les représentants des groupes de terrain au début de chaque année. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Pour le Réseau WaB : au rythme d'une journée par mois, pour un total de 12 par an.

Pour le groupement GEPTA : au rythme de 3 à 5 demi-journées par an.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé.

Le comité de direction

Art.6. Le comité de direction de la plateforme WaB-GEPTA est composé des directions membres du Réseau WaB : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée ainsi que du pôle coordination. Ils se réunissent 2 fois par an.

Art.7. Si une personne désire intégrer le comité de direction, il doit savoir qu'il est nécessaire d'avoir un pouvoir décisionnel représentant son institution.

Art.8. Toute candidature peut être envoyée à l'une des deux coordinatrices. Si l'institution est membre du Réseau WaB, la candidature est à adresser à Amélia Ramackers, coordinatrice tandis que si l'institution est membre du groupement GEPTA, la candidature est à adresser à Nathalie Fantin, coordinatrice. Le comité de direction prend la décision finale.

Bureau

Art.9. Le Bureau WaB-GEPTA est composé de : deux représentants du comité de direction WaB-GEPTA, 1 représentant du groupe de terrain WaB, 1 représentant du groupe de terrain GEPTA, 1 représentant de l'entourage ainsi que du pôle coordination. Ils se réunissent deux fois / an.

Art.10. Le Bureau WaB-GEPTA aura pour mission de traiter les matières extraordinaires et/ou urgentes nécessitant l'intervention de ses membres.

Coordinations et chargée de missions

Art.11. Actuellement, le Réseau WaB est composé d'une coordination à temps plein et d'une chargée de missions à mi-temps. Le groupement GEPTA est, quant à lui, composé d'une coordination à mi-temps.

Art.12. Les trois personnes, composant le pôle de coordination, ont pour fonction de créer, renforcer et garantir le travail de collaboration et le lien entre les partenaires du Réseau WaB et du groupement GEPTA.

Cotisation

Art.13. Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre de la plateforme WaB-GEPTA.

Intégrer la plateforme WaB-GEPTA

Art.14. L'adhésion à la plateforme WaB-GEPTA se réalise via la signature de la charte éthique de partenariat. Elle est ensuite validée par le comité de direction.

Se retirer de la plateforme WaB-GEPTA

Art.15. Tout désengagement de la plateforme WaB-GEPTA implique l'envoi d'un courrier à la coordinatrice correspondant au réseau / groupement auquel il appartient.

Révocation de la plateforme WaB-GEPTA

Art.16. En cas d'absence sans justification (aux concertations cliniques WaB ou aux interventions GEPTA) pendant un an de la part d'une institution, son retrait pourrait être signalé par l'envoi d'un courrier signé par le comité de direction WaB-GEPTA.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Nathalie FANTIN, Coordinatrice du groupement GEPTA

071/40.27.27 - nathalie.fantin@trempline.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924

**ANNEXE 11 : Le formulaire de demande d'immersion
interinstitutionnelle via le Réseau WaB**

Demande d'immersion via le Réseau WaB

Date de l'immersion souhaitée :

Institution où l'immersion est souhaitée :

Références générales relative au professionnel demandeur d'une immersion :

Nom et prénom du professionnel demandeur :

Fonction et institution du demandeur :

Coordonnées du demandeur (téléphone et mail) :

Responsable du demandeur :

Objectifs généraux du projet d'immersion :

- 1) Améliorer la connaissance et la coopération entre différents services d'aide aux usagers de drogues ou de prise en charge de problématiques associées
- 2) Améliorer la connaissance et la coopération entre les professionnels du secteur.
- 3) Permettre aux professionnels d'appréhender d'autres méthodes de travail sur le terrain.
- 4) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre professionnels ainsi qu'une réflexion sur certaines thématiques qui questionnent la pratique de terrain.
- 5) Permettre la transmission de nouvelles pratiques de travail entre institutions.

Objectifs personnels du demandeur concernant le projet d'immersion :

Le demandeur de l'immersion s'engage à informer la coordinatrice du réseau WaB de la réalisation de cette immersion et de lui renvoyer une copie du présent document.

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site internet : www.reseauwab.be



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

ANNEXE 12 : Le document « RGPD »



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, je soussigné(e), Madame / Monsieur,

.....
réfèrent WaB pour

au sein du groupe de terrain du Réseau WaB, déclare :

Avoir pris connaissance des principes relatifs au traitement des données à caractère personnel et des droits reconnus à la personne physique concernée (voir annexe) et mettre tout en œuvre pour les respecter.

Prendre la responsabilité et garantir la protection des données reçues, en version papier, lors des concertations cliniques mensuelles du groupe de terrain du Réseau WaB à savoir : le listing actif et ponctuellement, le listing dormant ainsi que le registre alphabétique, ... et ce, tant qu'ils sont en ma possession.

Fait le à en double exemplaire.

<i>Signature du membre du groupe de terrain</i>	<i>Signature de la coordinatrice du Réseau WaB</i>



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels..

Principes du RGPD

1. Principe de licéité, de loyauté et de transparence

Avant tout traitement de données à caractère personnel, il faut s'assurer que ce traitement peut se fonder sur l'une des six bases juridiques prévues par le RGPD : le consentement, l'exécution d'un contrat, une obligation légale, la sauvegarde d'intérêts vitaux, une mission d'intérêt public ou un intérêt légitime.

La personne concernée a le droit de connaître les tenants et aboutissants du traitement de ses données à caractère personnel. Le responsable du traitement est tenu de fournir ces informations de manière claire et compréhensible, sous une forme adaptée au public auquel il s'adresse.

Dans le cas du **Réseau WaB**, la base juridique permettant le traitement est le consentement de la personne concernée. Ce consentement doit résulter d'un acte positif clair, manifestant de façon libre, spécifique, éclairée et univoque l'accord d'un individu au traitement des données à caractère personnel le concernant avec la possibilité explicite pour lui de retirer son consentement.

2. Principe de limitation des finalités

Le responsable du traitement doit déterminer dès le départ l'objectif pour lequel les données sont traitées. Tout traitement ultérieur doit être compatible avec cet objectif initial.

Dans le cas du **Réseau WaB**, l'objectif de la récolte de données est d'améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et de proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA, G. De Leon) grâce à l'inclusion au sein du réseau.

3. Principe de minimisation des données

Le responsable du traitement ne peut pas traiter plus de données que ce qui est nécessaire pour réaliser l'objectif qu'il s'assigne.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données récoltées sont limitées afin de garantir deux objectifs : l'inclusion de l'utilisateur dans le Réseau WaB et le suivi de sa trajectoire de soins. Pour cela, la fiche d'inclusion sert d'outil de base.

4. Principe d'exactitude

Les données à caractère personnel doivent être « exactes et, si nécessaires, tenues à jour : toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder ».

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données à caractère personnel sont mises à jour, lorsque la situation le permet, tous les trois mois après l'inclusion d'un usager grâce à l'outil évaluatif « évolution de la trajectoire de soin individuelle de l'utilisateur inclus dans le Réseau WaB ». De plus, lors des suivis, un référent peut également mettre à jour les données à caractère personnel d'un usager si sa situation le nécessite.

5. Principe de limitation du délai de conservation

Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données à caractère personnel des usagers sont conservées tant qu'ils font partie du réseau. Leurs données sont supprimées en cas d'annulation du consentement informé.

6. Principe d'intégrité et de confidentialité

L'entreprise qui traite les données est tenue de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de prévenir l'accès non autorisé à celles-ci, ainsi que leur perte, leur destruction ou leur endommagement.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les partenaires sont sensibilisés aux principes de base en matière de protection de données. De plus, une politique de sécurité a été définie grâce notamment à la conception d'une politique d'accès. En effet, l'accès aux données est restreint au groupe de terrain ainsi qu'à la coordination et à la chargée de missions.

Droits reconnus à la personne concernée

1. Accès

La personne concernée peut demander au responsable du traitement d'accéder aux données qu'il traite à son sujet, ainsi que la fourniture d'informations relatives aux modalités de ce traitement.

2. Rectification

Conformément au principe d'exactitude, le responsable de traitement doit permettre à la personne concernée de rectifier ou compléter ses données à caractère personnel. Le responsable du traitement est tenu de répercuter cette modification ou ce complément à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

3. Effacement

La personne concernée peut exiger l'effacement de ses données à caractère personnel, principalement lorsque ce traitement n'est plus nécessaire, lorsqu'elle retire son consentement ou exerce son droit d'opposition. Tout comme pour l'exercice du droit de rectification, le responsable du traitement est tenu de répercuter cette demande d'effacement à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

4. Limitation du traitement

Conformément au principe de minimisation des données, le responsable de traitement doit permettre à la personne concernée de demander une limitation des données à caractère personnel traitées à son sujet. Ici aussi, le responsable de traitement est tenu de répercuter la limitation à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

*** Les droits de portabilité des données, d'opposition et d'opposition à la prise de décision individuelle automatisée ne concernent pas le Réseau WaB, ils ne seront pas détaillés.**

Pour toute information complémentaire concernant le RGPD,
vous pouvez vous adresser à la coordinatrice du Réseau WaB : Amélia RAMACKERS
par mail à info@reseauwab.be ou par téléphone au 0497.49.28.78

ANNEXE 13 : Répertoire interne aux référents WaB

Répertoire interne au Réseau WaB – Novembre 2022

Institution	Référent(s)	Numéro de téléphone	Adresse mail
Réseau WaB	Amélia RAMACKERS		
	Emmanuelle MANDERLIER		
ESPAS	Hélène KERGENMEYER		
Phénix	Youssef CHENTOUF		
	Anastassja SEURIN		
L'Orée	Selin ELMAS		
Syner'Santé	Magalie PARISSAUX		
	Elisa BAYLE		
Le Répit	Ludivine GRANDJEAN		
Solaix	Benoît LAVA		
Trait d'Union	Carla-Marlène KUHNE		
	Zoé STRAZZERI		
MACADAM	Emilie SCHMITS		
	Julie GRULOIS		
	Thomas VAESSEN		
Transit	Maxime MANNIE-CORBISIER		
	Salomé WARNIER		
Transit Rue	Léonard MICHELOT		
Foyer Georges Motte	Evelyne SFORZA		
MA Les Petits Riens	Lisa MEURIS		
La Rive – ASBL Source	Justin DE LEEUW		
	Elora-Jeanne ANDRZEJEWSKI		

MA L'Îlot de Jumet et de Marchienne-au-Pont	Fabrice FRANS		
Home Baudouin	Sarah FRIGO		
	Virginie BAUWENS		
Revivo – CNP St Martin	Gilles VANDENBOSCH		
AÏDA – CNP St Martin	Doris DESCHUYTENEER		
Galiléo – CNP St Martin	Carol FIEVET		
U11 Observation – CP St Bernard	Antoine LETÉ		
	Anne-Sophie NOIRET		
U16 le PARI – CP St Bernard	Gary NANNI		
	Dr. PETCU (pour admission)		
Pavillon 5 – La Clairière	Sarah BEN JEDIDIA		
CHU Tivoli – Unité 5A	Tiffany FROONINCKX		
	Damien BELLEMANS		
	Houria ZEGOLLI		
RePair – CHRSM	Sylvie LACOUR		
	Dr. LOISELET (pour admission)		
Hautes Fagnes	Nicole MICHEL		
	Julie LICHTFUS		
Trempline	Fabrice LEJEUNE		
	Vanessa TICHON		

**4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE
COMITE DIRECTIONNEL, LA
COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE
MISSIONS**

ANNEXE 14 : Le plan d'actions 2022 / Document de suivi annuel

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Améliorer la prise en charge et le bien-être des usagers de drogues présentant des problématiques complexes et chroniques qui ne trouvent plus d'aide au niveau local.	Elaborer des trajets de soins inédits pour ces usagers lors de 12 concertations cliniques mensuelles itinérantes / an.
	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Informatiser les données concernant les usagers inclus dans le réseau.
Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Organiser 10 immersions interinstitutionnelles minimum / an.
	Organiser 1 journée de formation sur le principe ISA / an.
	Organiser 1 réunion commune entre le Comité de Direction et le groupe de terrain / an.
	Organiser 1 journée réunissant référents WaB et directions / coordinations des institutions membres / an.
	Organiser 1 restaurant de fin d'année / an réunissant l'ensemble du groupe de terrain du réseau.
Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.	Organiser 10 immersions interinstitutionnelles minimum / an.
	Partager les informations reçues par la coordinatrice.
	Organiser 1 journée de formation sur une thématique choisie par le groupe de terrain / an.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Organiser des échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.
Améliorer la visibilité du Réseau WaB.	Diffuser les outils de concertation clinique.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Présenter, à la demande, le Réseau WaB aux différents réseaux existants en santé mentale et en assuétudes.
	Entretenir des liens avec les réseaux locaux et assurer la complémentarité du Réseau WaB via des réunions entre coordinateurs de réseau au travers de la Fédito Wallonne.
	Organiser 1 journée de formation ouverte à tous / an.
	Distribuer les folders actualisés des membres du réseau.
	Avoir un site internet lisible, utile et vivant.
	Rédiger un / des article(s) pour des revues professionnelles et/ou scientifiques afin de développer l'échange de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.
Participer à des colloques (coordinatrice et chargée de missions).	
Evaluer les services proposés par le Réseau WaB.	Evaluer la satisfaction des usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer l'évolution de la trajectoire de soins des usagers inclus.
	Evaluer, entre professionnels du groupe de terrain, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus.
	Evaluer l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des concertations clinique et au fonctionnement général du Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des membres du comité de direction par rapport au déroulement des réunions et au fonctionnement général du Réseau WaB
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des immersions.
	Evaluer la satisfaction des « invités » aux concertations cliniques.
	Evaluer la satisfaction des participants lors d'événements organisés par le réseau.
	Rédiger un rapport d'évaluation par an
Maintenir l'engagement d'une chargée de missions pour organiser et coordonner les différentes évaluations du réseau.	
Transposer le modèle de construction et d'intervention du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.	Présenter le Réseau WaB, à la demande, dans divers services intéressés par la méthodologie de celui-ci.

Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.	Organiser 4 comités de direction / an afin de planifier et de coordonner les activités et les responsabilités de chacun dans le développement du réseau.
	Organiser 4 réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions minimum / an.
	Rédiger 1 rapport d'activités / an.
	Participer à 1 comité d'accompagnement AViQ / an.
	Tenter d'obtenir la meilleure répartition, en termes de niveau de prise en charge et de zone géographique, parmi les membres du réseau.
	Maintenir l'engagement d'une coordinatrice pour organiser et coordonner les différentes actions du réseau.

ANNEXE 15 : Le chronogramme 2022

Réseau WaB : Chronogramme 2022

V = visioconférence

H = hybride (visioconférence et présentiel)

P = présentiel

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COMITE DE DIRECTION WAB-GEPTA													
Réunion CD	/	H1 ¹	/	H19 ²	/	/	/	/	P26 ³	V5 ⁴	/	/	Développement du réseau
Réunion commune	/	P16 ⁵	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
COMAC AVIQ	/	/	/	/	V10	/	/	/	/	/	/	/	Consolidation du réseau
GROUPE DE TERRAIN WAB													
CC	P19	P16	P16	P20	P18	P15	P20	P17	P21	P19	P16	P21	
Réunions spécifiques	/	/	V11 ⁶ V24 ⁷	V25 ⁸	V6 ⁹	V13 ¹⁰	/	/	V8 ¹¹ V19 ¹²	/	/	/	
Visite des institutions partenaires	/	/	/	/	/	P15 ¹³	/	P17 ¹⁴	/	/	/	/	

¹ Comité de Direction WaB-GEPTA en version hybride (visioconférence et ASBL Phénix).

² Comité de Direction WaB-GEPTA en version hybride (visioconférence et ASBL Phénix).

³ Comité de Direction WaB-GEPTA à l'ASBL Transit.

⁴ Comité de Direction WaB-GEPTA en visioconférence.

⁵ Concertation clinique mensuelle et réunion commune GT et CD le 16/03 au CNP St Martin.

⁶ Réunion pluridisciplinaire avec un usager inclus.

⁷ Réunion entre la coordinatrice, la chargée de missions et Transit Rue > Rappel d'engagement au sein du Réseau WaB.

⁸ Réunion entre la coordinatrice, la chargée de missions et la maison d'accueil les Petits Riens (coordinatrice et directeur) > Rappel d'engagement au sein du Réseau WaB.

⁹ 1^{ER} groupe de travail pour l'organisation de l'événement du 12/10/2022.

¹⁰ 2^{ème} groupe de travail pour l'organisation de l'événement du 12/10/2022.

¹¹ Visioconférence entre le pôle coordination et Infirmiers de Rue concernant la demande de retrait du réseau.

¹² Visioconférence entre le pôle coordination et Transit Rue pour faire un point sur la pertinence de leur présence aux concertations du réseau.

¹³ Possibilité de visiter le service Revivo au CNP St Martin durant la concertation clinique du mois de juin.

¹⁴ Possibilité de visiter l'ASBL Les Hautes Fagnes durant la concertation du mois d'août.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
BUREAU													
Réunions	P19 ¹	/	/	/	/	/	/	/	P21 ²	/	/	/	
COORDINATRICE													
Informations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	/	
RA	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	X	/	
RE	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	X	/	
Rencontre avec chargée de missions	P6 ³ V13 ⁴ V18 ⁵ V20 ⁶ P26 ⁷	V4 ⁸ V9 ⁹ P23 ¹⁰	V14 ¹¹ P30 ¹²	P19 ¹³	P2 ¹⁴ V9 ¹⁵	P7 ¹⁶	P5 ¹⁷	V2 ¹⁸	V1 ¹⁹ V15 ²⁰	V7 ²¹ V21 ²²	P10 ²³	/	

¹ Comité de pilotage de l'évaluation au CNP St Martin pour le rapport d'évaluation 2021.

² Bureau WaB concernant le rappel d'engagement des membres et les demandes d'adhésion.

³ Rédaction du rapport d'évaluation 2021.

⁴ Rédaction du rapport d'évaluation 2021 en visioconférence.

⁵ Préparation du Bureau WaB du 19/01/22.

⁶ Retour après lecture du rapport d'activités 2021.

⁷ Préparation du CD du 1/02/22 et de la concertation clinique mensuelle du 16/02/22.

⁸ Finalisation du rapport d'activités et d'évaluation 2021

⁹ Plan d'actions 2022, vignette et listings.

¹⁰ Modifications à apporter aux questionnaires évaluation pour 2022 + débriefing de la CC du 16/02.

¹¹ Réunion commune + réunion Transit Rue.

¹² Préparation CC WaB 20/04, 18/05 et journée de formations pour les référents du 29/06.

¹³ Finalisation CD WaB 19/04.

¹⁴ Préparation APM retour aux sources 18/05 + COMAC du 10/05.

¹⁵ PowerPoint ISA pour le 18/05 + présentation au FGM.

¹⁶ Préparation de la CC du 15/06 et de la présentation de WaB et BITUME au FGM.

¹⁷ Site internet, témoignage des usagers, PowerPoint pour la présentation au CP St Bernard, préparation CC du 20/07 et point sur les évaluations 2022.

¹⁸ Débriefing CC juillet et préparation CC du 17/08.

¹⁹ Préparation de la présentation transposition du modèle pour les 18-25 à la MA L'îlot du 5/09.

²⁰ Préparation CC septembre, Bureau et CD + méthodologie pour sélection des vignettes cliniques pour le RE 2022.

²¹ Préparation CC octobre.

²² Débriefing CC octobre + organisation pour la fin d'année 2022.

²³ Préparation CC novembre et clôture à l'ASBL Phénix.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Rencontre WaB / GEPTA	P6 ¹ P26 ²	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Développement WaB-GEPTA
Présentations partenaires	/	/	/	/	P12 ³	P7 ⁴ P9 ⁵	/	/	/	P6 ⁶	/	/	Visibilité
Présentations non-partenaires	/	/	P30 ⁷	P5 ⁸ P11 ⁹ V28 ¹⁰	P11 ¹¹ P31 ¹²	/	/	/	P5 ¹³	/	/	/	
Représentation Fédito W	/	/	/	/	/	/	/	/	V20 ¹⁴	/	/	/	
Rédaction d'articles	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

¹ Rencontre avec le Président WaB-GEPTA à l'ASBL Phénix concernant l'évolution de la plateforme WaB-GEPTA.

² Participation à l'intervision GEPTA à l'ASBL Phénix.

³ Présentation au Foyer Georges Motte.

⁴ Présentation aux services RePair, psychiatrie générale et Zéphyr du CHRVS.

⁵ Présentation à la maison d'accueil Petits Riens.

⁶ Présentation aux équipes du CP St Bernard.

⁷ Présentation au GHDC (Grand Hôpital de Charleroi) à la demande Christophe Thoreau.

⁸ Présentation à la maison d'accueil l'Îlot (Jumet) à leur demande.

⁹ Présentation à la Clinique de la Forêt de Soignes (démarchage).

¹⁰ Présentation Fédito Bruxelloise à notre demande (visibilité).

¹¹ Présentation aux néerlandophones en immersion à l'ASBL Phénix.

¹² Présentation à la MRS Béthanie à la demande d'Éric Delbauve (demande d'adhésion).

¹³ Présentation pour projet 18-25 auprès de la MA Îlot Jumet, Point Jaune, Rebond et leurs partenaires (transposition du modèle).

¹⁴ GT Réseaux.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Transposition modèle WaB	P12 ¹	P15 ²	/	P26 ²²	/	/	/	/	P13 ³	P25 ⁴	P25 ⁵	/	Transposer le modèle WaB à d'autres secteurs
Création / Mise à jour d'outils	Folder Guide CI CI WaB-BITUME FI ⁶ Site internet ⁷	/	Folder	/	Folder Site internet ⁸	Site internet ⁹	Répertoire interne des référents WaB (création) et site internet ¹⁰	Folder Site internet ¹¹	Folder Site internet ¹²	CI WaB CI WaB-BITUME Charte éthique RGPD FI Folder ¹³	Folder Répertoire interne Cadastre Guide pratique ¹⁴ Fiche d'inclusion ¹⁵	/	Constitution d'outils

¹ Rencontre entre les travailleurs de terrain et les responsables de Phénix Jeunes, Cap Jeunes et Quai Jeunes pour exposer le plan de transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

² Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

³ Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune) + présentation ADAD.

⁴ Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

⁵ Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune) + moment avec les directions.

⁶ Actualisation des outils suite à l'adhésion de MACADAM au Réseau WaB.

⁷ Visioconférence le 11/01 et le 24/01 pour la finalisation du site internet.

⁸ Visioconférence le 4/05 et 24/05 pour modifications.

⁹ Visioconférence le 14/06.

¹⁰ Visioconférence le 12/07.

¹¹ Visioconférence le 16/08 et le 30/08.

¹² Visioconférence le 28/09 avant publication.

¹³ Actualisation des outils suite à l'adhésion de Clinique de la Forêt de Soignes, Home Baudouin, îlot, CHU Tivoli.

¹⁴ Actualisation des outils suite à l'adhésion de Clinique de la Forêt de Soignes, Home Baudouin, îlot, CHU Tivoli.

¹⁵ Actualisation de la fiche d'inclusion suite à l'atelier du 16/11 (action correctrice pour le COMAC).

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Participation aux colloques	V24 ¹	/	V24 ²	V28 ³	V19 ⁴ P20 ⁵	/	/	/	P27 ⁶	P27 et 28 ⁷	P4 ⁸	/	Formation continue
Formation	P8 ⁹ P9 et 23 ¹⁰	P5 et 6 ¹¹ P19 et 20 ¹² P26 et 27 ¹³	P4 et 5 ¹⁴	P3 ¹⁵ P9 ¹⁶ P14 ¹⁷	P14 ¹⁸ P28 ¹⁹	/	/	P18 ²⁰ P27 ²¹	/	P4 ²²	/	/	
Immersion	/	/	P22 ²³	/	/	/	/	Phénix ²⁴	/	/	/	/	

¹ Participation au webinaire « concomitance entre problématique de santé mentale et assuétudes : recherche SUHMIT ».

² 5^{ème} webinaire de la Ligue Bruxelloise pour la santé mentale (secret professionnel partagé).

³ Participation aux « midis de la Fédito Bruxelloise » en visioconférence.

⁴ Webinaire, organisé par la Fédito Wallonne, concernant l'appel à projet pour l'internement.

⁵ Colloque « La famille : une ressource dans les contextes de crise ? Oui, mais pas toute seule ! » organisé par le Conseil des Proches du Réseau Santé Namur et SIMILES asbl à Namur.

⁶ 3^{ème} sommet international des fédérations francophones du secteur des assuétudes sur « Drogues, santé et justice » à Bruxelles.

⁷ Colloque « le lien qui soigne » pour les 40 ans des Hautes Fagnes à Malmedy.

⁸ Colloque pour les 30 ans de l'ASBL L'Orée à Bruxelles.

⁹ 1^{ère} journée de formation sur l'intelligence émotionnelle au CDGAI, Liège.

¹⁰ Module de formation sur l'imaginaire des groupes (approche psychanalytique) au CDGAI, Liège.

¹¹ Module de formation sur les processus créatifs et la créativité intellectuelle en groupe au CDGAI, Liège.

¹² Module de formation sur communiquer avec autrui (approche systémique et pragmatique) au CDGAI, Liège.

¹³ Module de formation sur l'implicite sociétal (analyse institutionnelle) au CDGAI, Liège.

¹⁴ Module de formation sur l'interculturel en groupe au CDGAI, Liège.

¹⁵ 2^{ème} journée de formation sur l'intelligence émotionnelle au CDGAI, Liège.

¹⁶ 1^{ère} journée d'accompagnement théorique au CDGAI, Liège.

¹⁷ Rencontre avec Etienne Vendy pour réfléchir sur la concertation clinique / l'intervision au sein du Réseau WaB.

¹⁸ 2^{ème} journée d'accompagnement théorique au CDGAI, Liège.

¹⁹ 3^{ème} journée d'accompagnement théorique au CDGAI, Liège.

²⁰ Entretien de monitorat au CDGAI.

²¹ 4^{ème} et dernière journée d'accompagnement théorique au CDGAI, Liège.

²² Formation à l'ASBL Phénix.

²³ Visite de la SCMR Bruxelles (ASBL Transit).

²⁴ Immersion d'une semaine au centre de jour de Phénix (du 8 au 12/08).

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Organisation immersions	/	17 ¹ 21 ²	9 et 10 ³ 17 ⁴	5 ⁵ 11 ⁶	P11 ⁷	P7 ⁸ P23 ⁹	/	/	19 ¹⁰	26 ¹¹	17 ¹²	/	
Organisation événements	/	/	/	/	/	P29 ¹³	/	/	/	/	/	/	
CHARGÉE DE MISSIONS													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Développement du Réseau
Evaluation qualité du Réseau	/	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X	
Rapport d'évaluation	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	X	X	
Evaluations V	/	/	/	V5 ¹⁴	/	V30 ¹⁵	/	/	/	V4 ¹⁶	/	/	

¹ Immersion Hautes Fagnes > Solbosch.

² Immersion Hautes Fagnes > Phénix.

³ Immersion de deux jours HF > Petits Riens.

⁴ Immersion SSM Malmedy > Hautes Fagnes.

⁵ Immersion Orée > Transit.

⁶ Immersion Hautes Fagnes > Transit.

⁷ Immersion Hautes Fagnes > Infirmiers De Rue Liège.

⁸ Immersion extérieure (médecin généraliste Malmedy) > Hautes Fagnes.

⁹ Immersion Transit > CATS-Solbosch.

¹⁰ Immersion MACADAM > Phénix.

¹¹ Immersion Espérance > Trepeline

¹² Immersion Espérance > Solbosch

¹³ Journée de formation « approfondir ses connaissances en matière d'assuétudes » via l'ASBL Transit au CNP St Martin.

¹⁴ Evaluations, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur les usagers inclus (Transit et Solbosch).

¹⁵ Evaluations, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur les usagers inclus (Répit et U11 CP St Bernard).

¹⁶ Evaluations, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur les usagers inclus (Foyer Georges Motte et Transit).

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
CHARGÉE DE MISSIONS													
Rencontre avec la coordinatrice	P6 ¹ V13 ² V18 ³ V20 ⁴ P26 ⁵	V4 ⁶ V9 ⁷ P23 ⁸	V14 ⁹ P30 ¹⁰	P19 ¹¹	P2 ¹² V9 ¹³	P7 ¹⁴	P5 ¹⁵	V2 ¹⁶	V1 ¹⁷ V15 ¹⁸	V7 ¹⁹ V21 ²⁰	P10 ²¹	/	
Création / Mise à jour d'outils	Processus évaluatif du Réseau WaB	QS usagers Q Covid19 Eval impact entre pros Création actu base données ²²	/	/	/	CI WaB- BITUM E	/	/	/	/	QS CD et GT	/	Constitution d'outils

¹ Rédaction du rapport d'évaluation 2021.

² Rédaction du rapport d'évaluation 2021 en visioconférence.

³ Préparation du Bureau WaB du 19/01/22.

⁴ Retour après lecture du rapport d'activités 2021.

⁵ Préparation du CD du 1/02/22 et de la concertation clinique mensuelle du 16/02/22.

⁶ Finalisation du rapport d'activités et d'évaluation 2021

⁷ Plan d'actions 2022, vignette et listings.

⁸ Modifications à apporter aux questionnaires évaluation pour 2022 + débriefing de la CC du 16/02.

⁹ Réunion commune + réunion Transit Rue.

¹⁰ Débriefing réunion commune, préparation CD WaB, prépa COMAC et prépa CC 18/05.

¹¹ Finalisation CD WaB 19/04.

¹² Préparation APM retour aux sources 18/05 + COMAC du 10/05.

¹³ PowerPoint ISA pour le 18/05 + présentation au FGM.

¹⁴ Préparation de la CC du 15/06 et de la présentation de WaB et BITUME au FGM.

¹⁵ Site internet, témoignage des usagers, PowerPoint pour la présentation au CP St Bernard, préparation CC du 20/07 et point sur les évaluations 2022.

¹⁶ Débriefing CC juillet et préparation CC du 17/08.

¹⁷ Préparation de la présentation transposition du modèle pour les 18-25 à la MA L'Îlot du 5/09.

¹⁸ Préparation CC septembre, Bureau et CD + méthodologie pour sélection des vignettes cliniques pour le RE 2022.

¹⁹ Préparation CC octobre.

²⁰ Débriefing CC octobre + organisation fin d'année 2022.

²¹ Préparation CC novembre et clôture à l'ASBL Phénix.

²² Actions correctrices suite au rapport d'évaluation 2021.

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
CHARGÉE DE MISSIONS													
Rédaction d'articles	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Visibilité
Présentations non-partenaires	/	/	P30 ¹	P5 ² P11 ³	/	/	/	/	P5 ⁴		/	/	
Présentations partenaires	/	/	/	/	P12 ⁵	P7 ⁶ P9 ⁷	/	/	/	P6 ⁸	/	/	
Participation aux colloques	V24 ⁹	/	V24 ¹⁰	V28 ¹¹	V19 ¹²	/	/	/	P27 ¹³ P28 ¹⁴	P28 ¹⁵	/	/	Formation continue
Formations	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Immersion	/	/	P22 ¹⁶	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Organisation événements	/	/	/	/	/	P29 ¹⁷	/	/	/	/	/	/	

¹ Présentation au GHDC (Grand Hôpital de Charleroi) à la demande Christophe Thoreau.

² Présentation à la maison d'accueil l'Îlot (Jumet) à leur demande.

³ Présentation à la Clinique de la Forêt de Soignes (démarchage).

⁴ Présentation pour projet 18-25 auprès de la MA Îlot Jumet, Point Jaune, Rebond et leurs partenaires (transposition du modèle).

⁵ Présentation au Foyer Georges Motte.

⁶ Présentation aux services RePair, psychiatrie générale et Zéphyr du CHRVS.

⁷ Présentation à la maison d'accueil Petits Riens.

⁸ Présentation aux équipes du CP St Bernard.

⁹ Participation au webinar « concomitance entre problématique de santé mentale et assuétudes : recherche SUHMIT ».

¹⁰ 5^{ème} webinar de la Ligue Bruxelloise pour la santé mentale (secret professionnel partagé).

¹¹ Participation aux « midis de la Fédito Bruxelloise » en visioconférence.

¹² Webinar, organisé par la Fédito Wallonne, concernant l'appel à projet pour l'internement.

¹³ 3^{ème} sommet international des fédérations francophones du secteur des assuétudes sur « Drogues, santé et justice » à Bruxelles.

¹⁴ Forum Addictions à Bruxelles.

¹⁵ Colloque « le lien qui soigne » pour les 40 ans des Hautes Fagnes à Malmedy.

¹⁶ Visite de la SCMR Bruxelles (ASBL Transit).

¹⁷ Journée de formation « approfondir ses connaissances en matière d'assuétudes » via l'ASBL Transit au CNP St Martin.

5) POUR LE GRAND PUBLIC

ANNEXE 16 : Le folder du Réseau WaB

Les membres du Réseau WaB

- 1. ESPAS**, travail de rue (Arlon)
Contact : Hélène KERGENMEYER
Tél : 0473/56 19 40
- 2. Phénix**, centre de jour (Namur)
Contact : Youssef CHENTOUF et Anastassja SEURIN
Tél : 081/22 56 91
- 3. L'Orée**, centre de jour (Bruxelles)
Contact : Selin ELMAS
Tél : 02/347 57 57
- 4. Syner'Santé**, service ambulatoire (Bruxelles)
Contact : Magalie PARISSIAUX et Elisa BAYLE
Tél : 0493/26 04 66 ou 0491/71 73 78
- 5. Le Répît**, centre ambulatoire (Couvain)
Contact : Ludivine GRANDJEAN
Tél : 060/34 65 86 ou 0491/24 84 50
- 6. Solaix**, centre de consultation (Bastogne)
Contact : Benoît LAVA
Tél : 061/22 43 74 0473/62 48 43
- 7. Trait d'Union**, service ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)
Contact : Carla-Marlene KUHNE et Zoé STRAZZERI
Tél : 0474/40 08 83
- 8. MACADAM**, projet pilote au sein de la prison de Lantin (Liège)
Contact : Emilie SCHMITS, Julie GRULOIS et Thomas VAESSEN
Tél : 0470/82 05 71
- 9. Transit**, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)
Centre de crise et d'hébergement
Contact : Maxime MANNIE-CORBISIER et Salome WARNIER
Transit Rue
Contact : Léonard MICHELOT
Tél : 02/215 89 90
- 10. Foyer Georges Motte**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Evelyne SFORZA
Tél : 02/217 61 36 ou 0491/56 94 29
- 11. Les Petits Riens**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Lisa MEURIS
Tél : 02/541 13 96
- 12. La Rive**, maison d'accueil ASBL Source (Bruxelles)
Contact : Justin DE LEEUW et Elora-Jeanne ANDRZEJEWSKI
Tél : 02/512 72 04
- 13. L'Îlot**, maison d'accueil (Jumet et Marchienne-au-Pont)
Contact : Fabrice FRANS
Tél : 071/35 57 06 (Jumet) et 071/49 71 20 (Marchienne-au-Pont)
- 14. Home Baudouin**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Sarah FRIGO et Virginie BAUWENS
Tél : 02/512 64 95

Les membres du Réseau WaB

- 15. CNP Saint Martin**, centre neuro-psychiatrique (Dave)
Revivo / AIDA
Contact : Gilles VANDENBOSH et Emilie PETIT (Revivo)
Doris DESCHUYTENEER et Catherine FIVET (AIDA)
- Galiléo
Contact : Carol FIEVET
Tél : 081/30 28 86
- 16. CP Saint Bernard**, hôpital psychiatrique (Manage)
U11 « L'Observation »
Contact : Antoine LETE et Anne-Sophie NOIRET
Tél : 064/43 28 40
U16 « Le PARI »
Contact : Gary NANNI
Tél : 064/23 79 68
- 17. La Clairière (Vivalia)**, hôpital psychiatrique (Bertrix)
Pavillon 5
Contact : Sarah BEN JEDIDIA
Tél : 061/22 17 11
- 18. CHU Tivoli**, centre hospitalier universitaire (La Louvière)
Unité 5A - service de psychiatrie
Contact : Tiffany FROONINCKX et Damien BELLEMANS
Tél : 064/27 64 16
- 19. CHR Site Sambre**, Unité « RePair » (Auvclais)
Contact : Sylvie LACOUR
Tél : 071/26 54 54
- 20. Clinique de la Forêt de Soignes**
Service Aubier
Contact : Valérie WATTIEZ et Christelle SAUTIER
Tél : 02/352 61 11
- 21. Les Hautes Fagnes**, centre de postcure (Malmedy)
Contact : Nicole MICHEL et Julie LICHTFUS
Tél : 080/79 98 30
- 22. Tremplaine**, centre de postcure (Châtelet)
Contact : Fabrice LEJEUNE et Vanessa TICHON
Tél : 071/24 30 24
- 23. L'Espérance**, centre de post-cure (Thuin)
Contact : Cécile VREBOS et Charlotte MACQ
Tél : 071/59 34 96
- 24. CATS-Solbosch**, centre de postcure (Bruxelles)
Contact : Benoît DIEU et Justine GAILLIEZ
Tél : 02/649 79 01



Réseau Pilote Supra-local Wallonie - Bruxelles WaB

(Réseau actif en matière d'assuétudes)

Site internet: www.reseauwab.be

Amélia RAMACKERS
Coordinatrice du Réseau WaB
Tél : 0497/49-28-78

Courriel: info@reseauwab.be

*Siège social : ASBL Tremplaine, Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activité : ASBL Phénix, Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur*

Emmanuelle MANDERLIER
Chargée de missions pour le Réseau WaB
Tél : 0499/90-62-55

Courriel: emmanuelle.manderlier@reseauwab.be
*Siège social/d'activité : ASBL Transit, Rue Stephenson 96, 1000
Bruxelles.*



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST

*Avec le soutien de la Wallonie, de la
Région de Bruxelles-Capitale et de BPS]*

Éditrices responsables : Natacha Delmotte et Muriel Goessens

Constat de base

En dépit de l'existence des réseaux de soins locaux, des personnes présentant une problématique d'assuétude(s) ne peuvent pas toujours prétendre aux services qu'elles nécessitent. Interpellés par cette question, différents services se sont mobilisés et ont constitué le Réseau WaB (Wallonie - Bruxelles) en 2003.

Particularités

Le caractère inédit et innovant du Réseau WaB est lié à son caractère supra-local et surtout à son origine. D'une part, il est le fruit d'une initiative spontanée de professionnels confrontés à des besoins concrets issus de leurs pratiques de terrain. D'autre part, son élaboration et son fonctionnement se sont mis en place indépendamment de tout appel à projet et précédant l'octroi d'un financement.

Le rôle du Réseau WaB n'est pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition a pour but d'appliquer la méthodologie du Réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Définition du Réseau WaB

Le Réseau WaB est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Bénéficiaires

Toute personne présentant un problème d'assuétude(s) qui, du fait de sa situation psychologique, psychiatrique, physique, ou encore administrative, ne peut plus trouver auprès des services propres à son lieu de vie habituel des réponses concernant les problématiques pour lesquelles il/elle consulte. Par voie de conséquence, les services confrontés à ces impasses sont également les bénéficiaires du Réseau WaB.

Dynamique de fonctionnement

- Par la représentation d'une ou plusieurs institutions des réseaux locaux, le Réseau WaB permet de faciliter la construction d'un circuit de soins dans un réseau « supra local », par définition plus large.
- Partages et discussions autour de problématiques et d'outils pouvant modifier, améliorer ou affecter le travail de concertation de réseau ou la prise en charge de personnes ayant une problématique d'assuétude.

Modalités de fonctionnement

- Une rencontre mensuelle donnant lieu à une concertation clinique.
- Durant la concertation, sont discutées des situations individuelles rencontrées par les membres structurels ou adhérents du réseau ou qui leur ont été soumises par d'autres services sollicitant l'intervention du réseau.

Réseau WaB 2021

Activation du Réseau WaB

- Soit à la demande d'un membre.
- Soit à la demande d'un autre service qui s'adresse alors à un membre structurel ou adhérent. Ce dernier, après analyse de la situation, peut inviter le service sollicitant à participer à la concertation mensuelle.

Les objectifs de ce réseau

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA & R.O.I., G. De Leon) ;
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins locale en assurant un lien entre les réseaux locaux ;
- Optimiser cette offre en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.
- Transposer son modèle de construction et d'interventions à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice du Réseau WaB, Amélia RAMACKERS.

**ANNEXE 17 : Le document « participation à une concertation
clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »**



**Participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e)
WaB**

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....
.....
.....

et m'engage formellement à **respecter la charte éthique de partenariat ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB** annexés à ce document.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties. Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents. Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répît, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempoline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité. En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions. Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 – Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 – Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Amélia RAMACKERS, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST

 **safe.brussels**

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

ANNEXE 18 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »



Participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation clinique aux différents partenaires du Réseau WaB. Le Réseau Wallonie-Bruxelles (WaB) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire qui œuvre à la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre services d'aide aux usagers de drogues. Il est composé de 21 institutions généralistes et spécialisées dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant des problématiques d'assuétude(s) et des difficultés associées.

La philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Depuis près de 15 ans, les travailleurs de terrain se réunissent mensuellement afin de tenir une concertation clinique. Dans ce cadre, ils élaborent des trajets de soins pour les usagers qui présentent des situations complexes et chroniques et pour lesquels il n'existe pas ou plus d'alternative au niveau local. Ce mode de collaboration a été créé par des travailleurs de terrain qui, dans une dynamique bottom-up inédite, ont modélisé une pratique de travail pouvant être partagée à d'autres secteurs souhaitant s'en inspirer.

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation clinique du Réseau WaB en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'art 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation clinique aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation clinique est priée de ne pas

participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Amélia Ramackers, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Amélia RAMACKERS, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles